Nations Unies S/PV.3890



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3890e séance
Samedi 6 juin 1998, à 11 h 40
New York

Président :	M. Monteiro	(Portugal)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La responsabilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales

98-85407 (F)

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La responsabilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pakistan, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Petrella (Argentine), Mme Wensley (Australie) M. Fowler (Canada), M. Samhan (Émirats arabes unis), M. Elaraby (Égypte), M. Tello (Mexique), M. Powles (Nouvelle-Zélande), M. Aass (Norvège), M. Kamal (Pakistan), M. Lee (République de Corée), M. Kharrazi (République islamique d'Iran) et M. Yel'chenko (Ukraine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1998/476, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Costa Rica, le Japon, la Slovénie et la Suède.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1998/450, lettre datée du 1er juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1998/458, lettre datée du 2 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1998/463, lettre datée du 2 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1998/464, lettre datée du 4 juin 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1998/468, lettre datée du 3 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies; et enfin S/1998/473, lettre datée du 5 juin 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Très récemment, le Conseil de sécurité a publié deux déclarations présidentielles dans lesquelles il a vivement déploré les essais nucléaires effectués par l'Inde les 11 et 13 mai, et ensuite par le Pakistan les 28 et 30 mai. Par la voie de ces déclarations fermes et directes, le Conseil de sécurité s'est prononcé sur les actes perpétrés par les deux pays concernés.

En outre, nous adoptons aujourd'hui un projet de résolution pour remédier à la nouvelle situation critique et dangereuse engendrée par les actes qu'ont commis ces deux pays. Il y a maintenant un sérieux risque de voir les tensions en Asie du Sud s'intensifier jusqu'à l'affrontement nucléaire.

Un autre danger est cependant apparu, celui de voir le régime de non-prolifération lui-même menacé et la communauté internationale dériver vers un monde incontrôlable caractérisé par la prolifération nucléaire. La situation est d'une importance capitale pour la sécurité de la communauté internationale tout entière et exige de toute urgence son attention. Le Conseil, auquel revient la responsabilité

principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a le devoir de prendre des mesures en vue d'assumer la responsabilité qui lui a été confiée en vertu de la Charte des Nations Unies.

Je me dois avant tout d'exprimer la profonde préoccupation de mon pays face aux effets négatifs des essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan sur la paix et la stabilité en Asie du Sud. En outre, la détérioration des relations et le risque d'un affrontement nucléaire entre les deux grands pays du sous-continent ne peuvent qu'avoir de graves incidences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales au-delà de cette région. En vue d'éviter de tels effets néfastes, le Conseil de sécurité doit se pencher sur la situation avec une ferme détermination, conscient de l'urgence de la question et de sa lourde responsabilité.

C'est dans ce contexte que dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, le Conseil de sécurité prie instamment l'Inde et le Pakistan de faire preuve de la plus grande retenue et de reprendre le dialogue sur toutes les questions en suspens, afin de dissiper les tensions existant entre eux et d'aboutir à des solutions mutuellement acceptables qui tiennent compte des causes fondamentales de ces tensions, y compris le Cachemire.

En tant que nation asiatique, le Japon espère vivement que l'Inde et le Pakistan évolueront vers une réconciliation historique en s'efforçant vigoureusement de construire une confiance mutuelle et d'établir un dialogue plutôt que l'affrontement et la course aux armements.

Deuxièmement, en s'engageant dans une tentative de mise au point d'armes nucléaires, l'Inde et le Pakistan mettent sérieusement en danger le régime international de non-prolifération, qui est la pierre angulaire indispensable à la protection de la communauté internationale contre les horreurs d'un holocauste nucléaire.

Le Japon est particulièrement choqué par les essais nucléaires récemment effectués par l'Inde et le Pakistan, dans la mesure où nous, le peuple japonais, savons pertinemment bien les horreurs indicibles des armes nucléaires, et sommes déterminés à faire en sorte que des tragédies nucléaires telles qu'Hiroshima ou Nagasaki ne se reproduisent jamais plus sur notre planète. C'est précisément pour cette raison que le Japon accorde la plus grande importance à la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

Le Japon déploie des efforts résolus en encourageant les pays dans toutes les régions du monde à s'associer aux régimes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le régime international de non-prolifération nucléaire ainsi que le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devraient être maintenus à tout prix, car c'est la seule garantie qui peut empêcher la prolifération des armes nucléaires dans le monde.

C'est convaincu de cela que le Japon a exprimé de fermes protestations à l'Inde et au Pakistan et qu'il a gelé son assistance économique pour de nouveaux projets, qui visent au développement pacifique du pays. Leurs actes sont préjudiciables au régime international de non-prolifération nucléaire lui-même, à la protection et à la promotion duquel nous oeuvrons si inlassablement.

Pour toutes ces raisons, le Japon est tout à fait convaincu que par le biais de ce projet de résolution, le Conseil de sécurité doit démontrer en termes non ambigus sa profonde préoccupation face au défi que les essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan constituent pour les efforts internationaux visant à consolider le régime international de non-prolifération des armes nucléaires, et il doit leur demander instamment d'adhérer sans retard et sans conditions au TNP et Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À cet égard, il convient d'indiquer clairement que l'Inde et le Pakistan ne peuvent aucunement prétendre au statut d'État doté de l'arme nucléaire. Le projet de résolution déclare que conformément au régime du TNP, l'Inde et le Pakistan ne peuvent pas avoir le statut d'État doté de l'arme nucléaire.

Avant de terminer, je voudrais faire une référence brève mais importante à la question du désarmement nucléaire. Le Japon est convaincu que de concert avec nos efforts visant à promouvoir le régime international de non-prolifération, des progrès réguliers en vue du désarmement nucléaire sont essentiels pour un monde plus sûr. Le Japon a fait acte de foi de respecter ses trois principes non-nucléaires — ne pas produire, posséder ou introduire des armes nucléaires — et de chercher à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Sur cette base le Japon a toujours appelé la communauté internationale à faire que des progrès réguliers soient accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire à travers des mesures pratiques et concrètes graduelles.

Dans ce contexte, ma délégation note avec satisfaction que le projet de résolution rappelle dans son préambule le succès de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et fait référence au communiqué conjoint des Ministres des affaires étrangères des cinq États nucléaires, dans lequel ils se sont dit résolus à honorer les engagements qu'ils ont pris à l'article VI du Traité à l'égard du désarmement nucléaire.

C'est à la lumière de ces considérations que le Japon a pris le 30 mai l'initiative de demander la tenue d'une séance d'urgence du Conseil de sécurité pour appeler l'attention du Conseil sur les graves incidences que les récents essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan ont sur la paix et la sécurité internationales, et le Japon oeuvre résolument depuis lors en vue d'un projet de résolution sur cette question essentielle, en collaboration avec le Costa Rica, la Slovénie et la Suède. Nous, les coauteurs, avons engagé d'intenses consultations étroites avec chacun des membres du Conseil pour améliorer le contenu du texte. Le projet de résolution dont nous sommes maintenant saisis est le résultat de ces consultations. Je suis fermement convaincu que ce document représente la voix unie de la conscience de la communauté internationale sur le problème existentiel auquel nous sommes tous confrontés.

Je tiens à terminer ma déclaration en disant que l'adoption du projet de résolution n'est que le début d'une longue bataille visant à consolider le régime de non-prolifération des armes nucléaires et à protéger les générations futures du fléau d'une tragédie nucléaire. Dans l'intérêt de l'avenir de l'humanité nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cette bataille. Le Conseil de sécurité doit demeurer activement saisi de la question abordée dans ce projet de résolution et être disposé à continuer d'examiner la meilleure façon d'en assurer la mise en oeuvre.

En tant que membre du Conseil de sécurité, en tant que membre du Groupe des Huit qui doit se réunir la semaine prochaine pour examiner la même question, et en tant que nation éprise de paix en Asie fortement préoccupée par les plus vastes incidences des récents essais nucléaires, le Japon n'épargnera aucun effort pour s'associer à la communauté internationale dans ses efforts visant à contenir la crise actuelle qui a été déclenchée par les événements qui ont eu lieu récemment.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis que la première bombe nucléaire est tombée sur Hiroshima le 6 août 1945, toute la question de la paix et de la survie a acquis une nouvelle dimension. La mise au point d'armes nucléaires et leur prolifération ont représenté une menace pour l'humanité. Et une menace unique, parce que nous avons atteint une phase où il était possible non seulement de détruire l'ennemi et soi-même avec ces terribles armes, mais également tout le monde, et tout ce qui viendrait après nous. L'avenir entier de la civilisation était en jeu.

Nous avons tous commencé à être conscients de cela dans les années qui se sont écoulées depuis 1945, et de nombreux efforts ont été déployés pour renverser cette tendance — arrêter la prolifération, stopper les essais nucléaires et commencer un véritable désarmement nucléaire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles mon gouvernement a ainsi pris au sérieux les événements qui ont eu lieu ces dernières semaines. Nous avons condamné les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. Ces essais sont un revers grave pour l'espoir de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Ils ignorent complètement la volonté de la communauté internationale qui est d'interdire tous les essais nucléaires. Ils créent également des risques graves pour la sécurité régionale en Asie du Sud et au-delà.

La prolifération des armes de destruction massive est réellement une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est très important que le Conseil de sécurité, à travers le projet de résolution d'aujourd'hui, use de son poids et de son autorité pour appuyer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cela va renforcer les efforts internationaux qui sont déployés pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et pour réaliser le désarmement nucléaire.

Il ne suffit pas de contenir le courant; il faut également inverser la marée. L'objectif ultime est d'éliminer toutes les armes de destruction massive. Les cinq États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière de rendre cela possible. Mais ceci ne réduit nullement le devoir qu'ont d'autres États de contribuer au désarmement et d'empêcher la prolifération d'armes nucléaires.

Mon gouvernement rejette catégoriquement la notion selon laquelle les armes accroissent la sécurité et l'image de marque internationale, et nous croyons que le message qui est envoyé aujourd'hui à l'Inde et au Pakistan est très clair : les essais nucléaires ne leur donneront pas plus de sécurité — au contraire. Ils ne renforcent pas non plus leur statut et leur image parmi les autres nations. Au contraire, par leurs propres actions ces deux pays, dans un domaine essentiel, se sont éliminés eux-mêmes du courant principal de la communauté internationale. Nous voulons qu'ils y revien-

nent. La voie à suivre pour l'Inde et le Pakistan est celle qu'a suivie l'Afrique du Sud : revoir leur position, renoncer à leur option nucléaire, et se joindre aux régimes de traités.

Nous reconnaissons les antécédents politiques et historiques complexes qui sous-tendent la tension en Asie du Sud. Nous tenons à encourager l'Inde et le Pakistan à reprendre et à renforcer leur dialogue politique sur toutes les questions en suspens, y compris le Cachemire. La communauté internationale doit être prête à faciliter ce dialogue, à la demande des parties, afin de réduire la tension et d'instaurer la confiance et la sécurité entre elles.

Le Conseil de sécurité lui-même ne peut pas — et ne saurait — renoncer à sa responsabilité dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. C'est également la raison pour laquelle le Japon et la Suède, ainsi que le Costa Rica et la Slovénie, ont initié le projet de résolution d'aujourd'hui. Nous le considérons comme une réponse importante à une situation internationale périlleuse.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis est une réaction tout à fait opportune et importante du Conseil de sécurité à la situation découlant des essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan. C'est avec une profonde inquiétude que le monde a été le témoin des explosions nucléaires réalisées en Asie du Sud. L'affrontement et la rivalité de longue date qui existent entre l'Inde et le Pakistan ont acquis une nouvelle dimension nucléaire extrêmement dangereuse.

Dans les conditions d'un moratoire pratiquement global sur les essais nucléaires, ces actes créent de nouvelles difficultés importantes sur la voie de la réduction des armes nucléaires et nuisent à l'actuel régime de non-prolifération des armes de destruction massive.

L'idée majeure et les dispositions concrètes du projet de résolution doivent constituer une réponse unanime et opportune du Conseil de sécurité face à ce défi, conformément à sa responsabilité majeure de maintien de la paix et de la sécurité internationales au titre de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous notons l'importance des conclusions tirées à Genève, le 4 juin, par les Ministres des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, de la Chine, de la Russie, des États-Unis et de la France, et adoptées par le Conseil de sécurité. Condamnant les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont déclaré fermement qu'il ne devrait pas y avoir de menace à la stabilité en provenance de l'Asie du Sud et que le conflit entre l'Inde et le Pakistan ne devrait pas se développer en scénario nucléaire. Les Ministres des cinq pays ont appelé les deux États à renoncer à d'autres essais nucléaires, à s'abstenir de déployer des armes nucléaires et des missiles capables de transporter des armes nucléaires et à ne pas fabriquer des matières fissiles. Un appel a été lancé à l'Inde et au Pakistan pour adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) vu qu'au titre de ces traités, ils ne jouissent pas du statut d'États dotés d'armes nucléaires. Tous ces points sont pleinement reflétés dans le projet de résolution, pour lequel nous remercions ses auteurs.

En même temps, nous soulignons notre volonté d'aider l'Inde et le Pakistan dans leur recherche de réconciliation et de coopération par un dialogue direct. Nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver des points de convergence dans les approches de Delhi et d'Islamabad pour régler leurs différends, et qu'ils peuvent développer des formes mutuellement acceptables qui, sans ingérence dans leurs affaires internes ni tentative de soulever les questions en suspens à un niveau international, faciliteraient un accord.

À cet égard, la Russie estime qu'il est injustifié, d'un point de vue légal, politique et humanitaire, d'adopter des sanctions contre ces États, et il n'y a aucune allusion à des sanctions dans le projet de résolution.

Nous notons avec satisfaction la compréhension générale des membres du Conseil de sécurité quant à la nécessité de poursuivre les efforts visant à réduire les risques résultant des essais nucléaires effectués par ces deux États d'Asie du Sud, efforts visant à empêcher le développement des armes nucléaires.

Ces dernières années, des progrès réels ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Le processus de réduction des armes nucléaires de la Fédération de Russie et des États-Unis a acquis une importante dimension. Nous espérons qu'une nouvelle série de négociations sera engagée, grâce auxquelles le plafond du nombre d'ogives nucléaires des deux États sera réduit encore davantage et d'autres États dotés d'armes nucléaires s'associeront à ce processus.

L'un des domaines prioritaires dans le désarmement multilatéral est le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que le régime global de non-prolifération exis-

tant doit être renforcé par de nouvelles mesures concrètes orientées vers les régions et les États qui suscitent des préoccupations en matière de non-prolifération. La Russie, quant à elle, continuera de n'épargner aucun effort pour renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et pour éviter qu'il ne soit sapé ou affaibli.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité va se prononcer sur un important projet de résolution qui aborde l'une des questions majeures concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales : la question des armes nucléaires. La Slovénie est l'un des coauteurs du projet de résolution et nous déplorons vivement les essais nucléaires récemment effectués par l'Inde et le Pakistan. Par notre participation à l'élaboration de cette résolution, nous voulons nous associer aux préoccupations exprimées au niveau international sur ce regrettable événement.

La Slovénie est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes tout à fait attachés aux principes et aux objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, adoptés par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À l'instar des nombreux autres États Membres, la Slovénie estime que ces deux traités constituent des fondements essentiels dans les efforts déployés en vue du désarmement nucléaire et de l'élimination définitive des armes de destruction massive.

Les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan constituent un grave recul du point de vue de ces efforts. Si ces deux pays n'ont adhéré ni au TNP ni au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et affirment donc qu'ils n'ont enfreint aucune des obligations découlant des Traités, nous pensons que leurs récentes actions ont eu un impact négatif sur les aspirations universelles visant à débarrasser le monde des armes de destruction massive. Les principes de non-prolifération nucléaire et d'interdiction des essais nucléaires ont été si largement acceptés que leurs effets juridiques équivalent aux effets de déclarations solennelles de l'Assemblée générale. Les États non parties à ces traités ne peuvent donc pas les méconnaître. En outre, les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan peuvent avoir un impact négatif sérieux sur la stabilité de la région et au-delà, et il est impossible de ne pas tenir compte des préoccupations exprimées en Asie et dans le Pacifique, et dans le monde.

Nous estimons que l'acquisition des armes nucléaires n'est pas la solution aux problèmes. Cela ne permettra pas d'obtenir le statut d'État doté d'armes nucléaires, et n'aidera pas non plus à résoudre une question politique en suspens. Elle pourrait déclencher une course aux armements nucléaires coûteuse, sans aucun avantage pour la sécurité, la stabilité ou l'économie des protagonistes.

Les préoccupations légitimes en matière de sécurité et les questions politiques dans la région doivent être examinées par le biais du dialogue et d'autres moyens politiques. Face à cette situation, le Conseil de sécurité doit agir avec détermination pour prévenir la neutralisation d'acquis importants dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et pour renforcer les efforts en matière de désarmement nucléaire. C'est la raison pour laquelle le projet de résolution demande à l'Inde et au Pakistan qu'ils s'abstiennent de procéder à de nouveaux essais nucléaires et les exhorte, ainsi que tous les autres États qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer sans retard et sans conditions au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Il est particulièrement important que l'Inde et le Pakistan s'abstiennent de constituer des arsenaux, de déployer des armes nucléaires ou des missiles ou de produire des matières fissiles aux fins d'armes nucléaires. Dans ce contexte, nous relevons certains signes encourageants dans les deux pays quant à une certaine retenue.

Le projet de résolution exprime l'appui accordé aux efforts du Secrétaire général pour encourager le dialogue entre l'Inde et le Pakistan. Nous les prions instamment de saisir cette offre en vue de l'instauration d'un dialogue constructif. Les mécanismes existants pour un dialogue bilatéral sur toutes les questions politiques et de sécurité doivent être pleinement utilisés. Nous estimons que le Secrétaire général peut et doit jouer un rôle utile, conformément à la Charte des Nations Unies, dans les efforts visant à redynamiser le dialogue.

La Slovénie réitère l'importance d'une adhésion universelle au TNP et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui sont des fondements essentiels pour la poursuite du désarmement nucléaire. La non-prolifération nucléaire et l'interdiction des essais nucléaires ne suffisent pas à éliminer le danger nucléaire. Des progrès sont nécessaires en vue de mesures efficaces de désarmement nucléaire. Nous ne devrions pas permettre que les essais nucléaires en Asie du Sud ou ailleurs sapent nos efforts dans ce domaine. Nous devrions au contraire réaffirmer notre engagement à continuer la mise en oeuvre effective de

toutes les dispositions du TNP, y compris son article VI, et à poursuivre avec une nouvelle vigueur le but ultime du désarmement nucléaire et de l'élimination définitive des armes nucléaires.

M. Niehaus (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation du Costa Rica vous remercie de votre décision qui nous permet en très peu de temps de tenir un débat ouvert, en présence du Secrétaire général, en vue d'examiner et d'adopter un projet de résolution conforme aux responsabilités du Conseil de sécurité en matière du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En tant que coauteur du texte dont nous sommes saisis, le Costa Rica voudrait exprimer sa reconnaissance aux délégations du Japon, de la Suède et de la Slovénie dont la direction active a été un facteur essentiel dans l'examen, aujourd'hui, de ce projet de résolution.

De même, nous remercions les autres membres du Conseil de sécurité qui, en cette occasion, ont une fois de plus pleinement démontré leur ferme engagement en faveur de la cause de la paix internationale.

Mon pays a fait du désarmement davantage qu'un objectif de politique extérieure : nous sommes, dans les faits, un pays désarmé depuis 50 ans et c'est pourquoi nous avons toujours invariablement poursuivi une politique nationale et internationale en faveur du désarmement sous tous ses aspects. Nous avons toujours, en toute occasion et dans toutes les instances, exprimé notre rejet de la course aux armements sous toutes ses manifestations.

Dans ce sens, nous avons toujours été fermes dans notre conviction déclarée que la course aux armements est contraire aux objectifs de la paix, de la sécurité et du développement du monde moderne. Nous avons répété inlassablement que les ressources économiques que le monde consacre aux armes, classiques et nucléaires, devraient être réorientées vers la promotion d'un développement économique authentique et véritable ainsi que vers l'équité sociale pour tous les peuples.

Cette politique menée de longue date par le peuple costa-ricien s'est manifestée avec une vigueur toute particulière autour de la question des armes nucléaires, instrument irrationnel qui menace l'existence de toute l'humanité et du monde tel que nous le connaissons.

Dans le cas que le Conseil de sécurité doit malheureusement examiner aujourd'hui, nous nous trouvons devant la triste réalité de deux pays du monde en développement qui ont à faire face à des besoins économiques et sociaux pressants et urgents, mais décident néanmoins de consacrer leurs ressources financières et l'intelligence de leurs scientifiques à un objectif insensé et oublieux des valeurs véritables et des principes de coexistence établis par la Charte des Nations Unies.

Il ne s'agit plus là d'un différend bilatéral sur une question à caractère territorial. Cette fois, cela va beaucoup plus loin puisque, sous prétexte de maintenir leur propre sécurité nationale, les deux pays se sont lancés dans une course aux armements nucléaires qui déborde du cadre des tensions régionales pour devenir une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi le Costa Rica saisit l'occasion de cette séance pour lancer un appel énergique et véhément à l'Inde et au Pakistan pour qu'ils mettent immédiatement fin à ce processus de mise au point d'armes nucléaires et pour qu'ils adhèrent, sans tarder et sans conditions, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Costa Rica, fidèle à sa politique en faveur d'un règlement pacifique des différends, exhorte l'Inde et le Pakistan à régler tous leurs différends en cours, y compris la question du Cachemire, par la voie du dialogue et de la négociation, et se permet de mettre en exergue les possibilités offertes par le rôle du Secrétaire général de notre Organisation sur cette question.

Le texte du projet de résolution dont nous sommes saisis est un texte réaliste, sensé et équilibré. Il indique un engagement clair de cet organe principal des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, lequel engagement est, après tout, son devoir fondamental. Le Costa Rica trouve important de signaler que, s'il est vrai, pour des raisons d'équilibre mondial, que le Conseil n'a pas, par le passé, condamné l'exécution d'essais nucléaires, ceci ne saurait être invoqué comme précédent pour que nous ne prenions pas dès à présent — et surtout en pensant à l'avenir — une position claire et catégorique contre des actes de ce type, quelle que soit leur origine et quels qu'en soient les auteurs.

À dater de ce moment, que ma délégation considère comme historique, on pourra vraiment dire que la politique de fond du Conseil de sécurité est de condamner les explosions dans le cadre d'essais d'armements nucléaires ainsi que tout type d'explosion nucléaire, conformément aux

dispositions du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Étant donné la gravité et l'urgence de la situation et conformément aux dispositions du projet de résolution, nous espérons que le Secrétaire général pourra nous faire part dans les plus brefs délais de ce que l'Inde et le Pakistan ont entamé le processus d'application de toutes les dispositions de la résolution que nous allons adopter.

Pour toutes ces raisons, le Costa Rica est fier d'être coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Nous souhaitons en premier lieu exprimer notre reconnaissance aux délégations du Japon, de la Suède, de la Slovénie et du Costa Rica qui nous ont amenés, par leurs efforts inlassables et leur ténacité, au point où nous en sommes aujourd'hui. L'Ambassadeur Owada, notamment, mérite toute notre admiration et nos remerciements pour la manière dont il a conduit nos négociations.

Le Kenya a toujours poursuivi avec vigueur une politique active de non-prolifération nucléaire, et avec d'autres, a oeuvré en faveur de l'objectif d'un désarmement nucléaire complet et de l'élimination de ces armes. Nous sommes donc partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et d'ailleurs l'un des 21 premiers membres de la Conférence du désarmement.

C'est dans ce contexte que nous avons appris avec regret et inquiétude les essais nucléaires souterrains effectués par l'Inde et le Pakistan. Ces essais resteront sans nul doute dans l'histoire comme un grave coup porté à nos aspirations de voir un monde libéré des armes nucléaires.

Nous encourageons l'Inde et le Pakistan à faire preuve de retenue et à s'abstenir de procéder à de nouveaux essais. Nous prenons note des garanties contenues dans les déclarations de presse de leurs gouvernements et nous attendons d'eux qu'ils fassent preuve de la plus grande maîtrise concernant les technologies meurtrières qu'ils ont acquises, de rester attachés à l'objectif de désarmement nucléaire du Mouvement des pays non alignés et de participer avec d'autres aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement.

Il est regrettable que l'insécurité créée par l'absence d'engagement sérieux de la part des États dotés d'armes nucléaires de progresser vers le désarmement ait fourni à d'autres — qui ont peut-être ressenti le besoin d'assurer leur propre sécurité — une excuse pour procéder à des essais. Quelque déplorables que soient leurs actes, on peut dire qu'aujourd'hui l'alerte a été donnée.

À cette fin, la nécessité de garanties de sécurité pour les États non nucléaires et la nécessité encore plus urgente d'efforts renouvelés pour débarrasser le monde des armes nucléaires sont des objectifs sur lesquels on ne saurait trop insister. Nous attendons des États dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent les initiatives qui s'imposent. Le reste d'entre nous attend d'eux qu'ils prennent au sérieux leur responsabilité d'éliminer définitivement la menace des armes nucléaires qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, n'a cessé de peser sur nos têtes.

Les déclarations présidentielles du Conseil de sécurité sur les essais effectués par l'Inde et le Pakistan ont exprimé l'opinion que ces essais vont à l'encontre des efforts mondiaux actuels déployés dans la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le Kenya est convaincu que les essais de tout type, souterrains ou autres, ne devraient pas être effectués et que tous les essais représentent une menace pour nous tous en accroissant les risques d'une prolifération et même d'une course aux armements. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement renouvelé, dans le communiqué des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à Genève, entre autres d'honorer les engagements qu'ils ont pris à l'article VI du TNP à l'égard du désarmement nucléaire.

Le Kenya votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis car il pense que, à défaut de couvrir tous les aspects qu'il aurait dû couvrir, il aborde néanmoins nos principales préoccupations concernant la non-prolifération nucléaire, il contient un engagement sur le désarmement nucléaire par les États dotés de l'arme nucléaire et enfin, il demande à l'Inde et au Pakistan de choisir la voie de la raison et, bien sûr, du dialogue.

M. Richardson (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : Les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan ces dernières semaines représentent un grave coup porté non seulement à la stabilité et à la sécurité de leur région, mais aussi au régime international de non-prolifération dont nous dépendons tous. Dans quelques instants, le Conseil de sécurité votera sur un projet de résolution qui condamne ces essais. Aucune autre réaction n'est possible de la part de la communauté internationale face à de tels actes.

Le projet de résolution, cependant, fait plus que condamner. Il indique également clairement la voie sur laquelle l'Inde et le Pakistan doivent s'engager pour retrouver leur crédit aux yeux des autres nations. Il demande à l'Inde et au Pakistan de s'abstenir d'utiliser le nucléaire à des fins d'armement ou de déployer des armes nucléaires afin d'éviter une course aux armements balistiques et une prolifération liée à l'exportation de cette technologie. Par ailleurs, il demande instamment à l'Inde et au Pakistan de reprendre leur dialogue diplomatique, qui est la voie vers une paix véritable.

Ce projet de résolution souscrit entièrement au Communiqué commun publié le 4 juin à l'issue de leur réunion de Genève par les Ministres des affaires étrangères de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni. À l'issue de cette réunion à Genève, le Secrétaire d'État, Mme Albright, a noté que, dans les semaines qui viennent, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni appelleront d'autres États concernés à participer aux efforts menés pour instaurer la paix et la stabilité en Asie du Sud. L'adoption de cette résolution par le Conseil constitue une mesure importante dans cette direction.

La réunion ministérielle de Genève entre dans le cadre d'un processus qui, nous l'espérons, va se poursuivre et jouir de la participation de nombreuses entités au sein de différentes instances et qui abordera toutes les questions de sécurité en Asie du Sud, aussi bien nucléaires que non nucléaires. Par le biais de cette réunion et de celles qui se dérouleront dans l'avenir, nous espérons faire comprendre à l'Inde et au Pakistan que notre but n'est pas de faire d'eux des États parias. Nous voulons les convaincre que leurs intérêts de sécurité nationale exigent qu'ils fassent ce que la communauté internationale leur demande instamment de faire.

Nous avons lancé un appel à l'Inde et au Pakistan, et nous continuons de le faire, pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent afin d'éviter une course aux armements et de réduire les tensions. Ces deux nations devraient signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires immédiatement et sans conditions. Elles devraient également s'abstenir de déployer des missiles de tous types. Elles devraient cesser de produire des matières fissiles et participer aux négociations menées au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de ces matières, et ce, de bonne foi. Elles devraient également formaliser leur engagement de ne pas exporter des armes ou des technologies dangereuses. Elles devraient s'abstenir de tout essai sur des missiles, puisque ces essais constituent des actes de provocation.

Elles devraient s'astreindre à toutes ces mesures non seulement parce que le Conseil de sécurité et les États dotés d'armes nucléaires proclament l'importance de mesures immédiates pour arrêter le danger d'une course aux armements en Asie du Sud. Elles devraient s'y astreindre parce qu'il y va de leurs intérêts. La voie dans laquelle elles se sont engagées n'ajoute pas à leur sécurité mais la réduit. Nous les prions instamment de faire marche arrière.

L'Inde et le Pakistan doivent également comprendre très clairement que les essais auxquels ils se sont livrés et les déclarations qu'ils ont faites à la suite de ces essais ne font pas d'eux des États dotés de l'arme nucléaire. Nous n'allons pas appuyer un amendement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour leur permettre d'accéder à ce statut, car nous saperions ainsi complètement l'objectif même du TNP et du régime de non-prolifération internationale.

Nous appelons également l'Inde et le Pakistan à s'employer à réduire les tensions qui existent entre eux. Chacun de ces pays a des préoccupations légitimes en ce qui concerne sa sécurité. Nous avons déjà tendu la main aux parties et leur avons offert notre aide pour qu'elles se sentent plus en confiance et par là même davantage en sécurité. Je répète cette offre au nom de mon gouvernement.

La région du Cachemire pourrait servir d'étincelle pour déclencher un conflit que nul ne pourrait arrêter. Nous engageons vivement l'Inde et le Pakistan à faire en sorte d'éviter de mettre le feu aux poudres. Nous leur demandons de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter qu'un malentendu ou un mauvais calcul ne débouche sur une situation qu'ils ne souhaitent ni l'un ni l'autre. Ils devraient éviter tout mouvement constituant une menace près de la ligne de contrôle, tout franchissement de la ligne par des forces militaires ou de sécurité, toute infiltration transfrontières ou autre acte de provocation dans la région.

Les États-Unis demandent à l'Inde et au Pakistan de tenir compte aussi bien du Communiqué publié à Genève le 4 juin par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité que du message que contient le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter. Il ne s'agit pas d'appel à des sanctions ou à des pénalités. Il s'agit plutôt d'un appel lancé par la communauté internationale pour les engager à faire preuve de modération, de prudence et de bon sens. Nous engageons vivement les dirigeants de ces deux nations à résister à la tentation d'agir à la légère afin

qu'il soit donné à leurs enfants de vivre demain dans une Asie du Sud stable et pacifique.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais dire, tout d'abord, que le Gouvernement brésilien a à maintes reprises profondément déploré les essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde les 11 et 14 mai et le Pakistan les 28 et 30 mai. C'est sans détour et sans équivoque que le Gouvernement brésilien a manifesté son inquiétude et sa consternation.

Une fois de plus, le Gouvernement brésilien demande tant à l'Inde qu'au Pakistan de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'apporter leur contribution à l'entrée en vigueur dudit instrument. Le Brésil demande également aux deux Gouvernements de faire preuve de modération, de réduire les tensions, d'encourager le dialogue sur le règlement pacifique de toutes les questions bilatérales et de s'engager dans un processus de coopération réelle. De telles mesures permettraient non seulement aux peuples de ces deux nations de jouir d'avantages concrets, mais aussi de renforcer leur statut et leur prestige auprès de la communauté internationale.

Lorsque le Président Fernando Henrique Cardoso a demandé l'assentiment du Congrès sur le texte du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), en date du 20 juin 1997, il a souligné le fait que dans le monde d'aujourd'hui, les armes nucléaires ne représentent qu'«une perte de ressources et une source de risque et d'incertitude».

C'est pourquoi nous avons été très préoccupés de la suite d'événements qui a amené l'Asie du Sud au bord de la course aux armements nucléaires, a compromis le régime de non-prolifération nucléaire et a compliqué encore davantage l'action menée à l'échelon international en vue d'assurer le désarmement nucléaire. Ces événements regrettables renforcent la nécessité pour tous les États disposant de l'arme nucléaire d'adopter des mesures concrètes en vue d'éliminer les armes nucléaires.

Le Brésil s'associe aux déclarations faites à Panama par le Mécanisme permanent de consultation et de coordination des politiques — le Groupe de Rio — et à la résolution C/E/Res.39 du Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL).

Le Groupe de Rio a déploré les essais nucléaires partout où on y a procédé dans le monde. Il a aussi déploré leurs effets négatifs sur la paix internationale, l'environnement et la santé de l'homme. Le Groupe de Rio a également demandé à la communauté internationale d'entamer immédiatement des négociations sur le désarmement nucléaire afin de mettre en place des mesures concrètes pour l'élimination des armes nucléaires et renforcer ainsi le régime de non-prolifération nucléaire.

Le Brésil a participé activement ces 30 dernières années à la campagne en vue de l'interdiction complète des essais nucléaires, et plus récemment à l'initiative qui a abouti à l'adoption de la résolution 50/70 A de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1995, sur les «essais nucléaires». Cette résolution qui déplorait les essais nucléaires auxquels procédaient alors deux puissances nucléaires, réaffirmait au deuxième alinéa de son préambule que

> «l'arrêt de tous les essais nucléaires contribuera à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au processus de désarmement nucléaire conduisant à l'objectif ultime de l'élimination complète des armes nucléaires, et par conséquent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales».

C'est toujours notre point de vue.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration des Ministres des affaires étrangères des cinq puissances nucléaires, en date du 4 juin 1998, dans laquelle ils déclarent à nouveau leur détermination de s'acquitter de leurs engagements vis-à-vis du désarmement nucléaire au titre de l'article VI du TNP. En souscrivant au Communiqué commun des Ministres des affaires étrangères de ces pays au paragraphe 2 du dispositif, le projet de résolution dont nous sommes saisis renforce la valeur juridique de la déclaration.

Le Brésil votera pour le projet de résolution.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : La politique de mon pays a toujours été la même en ce qui concerne la question du désarmement en général et le respect total du régime de non-prolifération de toutes les armes de destruction massive en particulier. C'est pourquoi nous applaudissons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires car ils sont une source d'espoir dans notre effort collectif pour faire de ce monde un lieu plus sûr pour les générations présentes et futures.

Je me hâte d'ajouter, cependant, que l'adhésion permanente au régime international de non-prolifération des armes nucléaires dépendra dans une large mesure d'un traitement égal de tous les États. Il est injustifié d'avoir un

ensemble de règles pour les uns et un autre ensemble de règles pour les autres. Cela est inutile et insoutenable. Il va sans dire que le monde aurait été bien plus sûr et bien plus tranquille si nous avions tous joué le jeu conformément aux mêmes règles.

Les relations de coopération et d'amitié établies de longue date entre la Gambie et à la fois le Pakistan et l'Inde nous permettent de dire avec certitude que le bon sens et la bonne volonté prévaudront toujours. Nous avons donc confiance dans notre évaluation de la situation selon laquelle la course aux armements nucléaires que l'on craint tant en Asie du Sud ne devrait pas et ne sera même pas envisagée.

Enfin, en votant pour ce projet de résolution, ma délégation ne fera que réitérer sa ferme conviction selon laquelle le désarmement nucléaire est une obligation pour tous les États sans exception.

M. Dejammet (France) : Les essais nucléaires réalisés par l'Inde, les 11 et 13 mai et par le Pakistan, les 28 et 30 mai ainsi que la tension en Asie du Sud ont suscité dans le monde une grave préoccupation.

La France a déploré et condamné ces essais qui vont à contre-courant des efforts mondiaux contre la prolifération nucléaire et de la très large adhésion internationale au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les Ministres des affaires étrangères de la Chine, de la Russie, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France se sont réunis, le 4 juin, à Genève. Dans un communiqué conjoint, ils ont présenté des propositions concrètes et tracé des perspectives que le Conseil va entériner en adoptant le projet de résolution.

Face à la situation en Asie du Sud, la France estime qu'il est prioritaire de maintenir et de renforcer le régime de non-prolifération tel qu'il a été instauré par le Traité de non-prolifération (TNP). La France réaffirme son attachement à la mise en oeuvre des décisions et de la résolution adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de non-prolifération de 1995.

Nous appelons l'Inde et le Pakistan, ainsi que les autres États qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sans délai et sans conditions. Notre objectif continue d'être l'adhésion de tous les pays, y compris l'Inde et le Pakistan, au Traité de non-prolifération tel qu'il est et sans modification.

Nous appelons l'Inde et le Pakistan à participer à la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements nucléaires, à la Conférence du désarmement, sur la base du mandat agréé. Nous prenons note de l'écho donné à nos demandes par ces deux grands pays.

Nous ne pouvons pas sous-estimer la dimension régionale de la tension en Asie du Sud. Les différends entre les deux pays, notamment le Cachemire, sont à la source des problèmes d'aujourd'hui. Il est fondamental de rechercher activement une solution à ces problèmes par un dialogue direct bilatéral, ainsi que par la mise sur pied de mesures de confiance. Afin d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, notre devoir est d'encourager l'Inde et le Pakistan à faire ce choix.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, il nous paraît souhaitable de continuer à privilégier le dialogue et la coopération avec l'Inde et le Pakistan, et d'éviter des mesures coercitives. Mais ces deux pays doivent aussi faire preuve de retenue et démontrer, par des actes conformes aux demandes du Conseil de sécurité, leur volonté de s'engager dans cette voie.

C'est dans cet esprit que la délégation française votera en faveur du projet de résolution.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Une fois de plus, nous nous trouvons confrontés à la menace que représente la course aux armements nucléaires.

En pareille circonstance, l'idéal serait que le Conseil de sécurité adopte une attitude constante de fermeté et de réprobation, et ce quels que soient les auteurs incriminés.

Cependant, force est de constater que dans les faits, et dans certains cas, interviennent des tergiversations et un certain subjectivisme dans les appréciations du Conseil.

C'est la raison pour laquelle nous aurions préféré, entre autres remarques, que le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution que nous examinons fût libellé dans les mêmes termes que les déclarations adoptées par le Conseil en des circonstances analogues.

Cela dit, dans un souci d'unité et dans un esprit constructif, nous nous associerons au consensus.

M. Buallay (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : J'aimerais, d'emblée, exprimer les remerciements et l'appréciation de la délégation de mon pays aux délégations du

Japon, de la Suède, de la Slovénie et du Costa Rica pour les efforts louables qu'elles ont déployés afin de parvenir à une formule consensuelle du projet de résolution que nous examinons aujourd'hui.

Le Bahreïn, qui est attaché à la paix et à la sécurité internationales, a invité à plusieurs reprises la communauté internationale à oeuvrer pour la non-prolifération nucléaire et l'interdiction totale des essais. Nous sommes convaincus qu'il faut bannir de notre monde ces armes destructrices qui pourraient décimer l'humanité tout entière.

C'est dans ce contexte que le Bahreïn invite les deux pays voisins et amis que sont le Pakistan et l'Inde à faire preuve de la plus grande retenue et à prendre les mesures nécessaires afin de réduire et d'éliminer les causes de tension entre eux par la voie du dialogue. Ils pourraient de cette manière parvenir à une solution aux problèmes qui entravent leurs bonnes relations de voisinage.

Mon pays salue les efforts du Secrétaire général en ce sens. Nous sommes tout à fait convaincus que le dialogue entre ces deux pays est le meilleur moyen pour désamorcer les tensions dans l'Asie du Sud.

Après avoir évoqué la question de la paix et de la stabilité dans l'Asie du Sud, nous sommes amenés à évoquer la paix et la stabilité dans une région voisine qui n'est pas moins importante, à savoir la région du Moyen-Orient. Notre pays n'a cessé de lancer des appels visant à rendre cette zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive. Nous sommes convaincus qu'il faut réaliser la paix et la sécurité dans cette région et éviter une guerre nucléaire qui aurait des conséquences désastreuses pour les biens matériels et les êtres humains.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Au mépris total de l'opposition et de la contestation de la communauté internationale, l'Inde a procédé à cinq essais nucléaires les 11 et 13 mai, plongeant soudainement le sous-continent sud-asiatique dans un climat de tension. Ensuite, le Pakistan a procédé à ses propres essais nucléaires. Cette grave évolution a posé une menace sérieuse contre la paix et la sécurité internationales dans la période de l'après-guerre froide et a suscité la préoccupation de toute la communauté internationale.

Afin de prévenir la course aux armements en Asie du Sud, mettre fin à l'escalade des tensions dans la région et sauvegarder le régime international de non-prolifération, les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont réunis à Genève le 4 juin et ont publié un communiqué conjoint. Les ministres ont répondu de façon coordonnée aux essais nucléaires effectués par l'Inde et ensuite par le Pakistan. Ils ont manifesté leur profonde préoccupation face au climat de tension dans le sous-continent et se sont engagés à coopérer étroitement afin de prévenir une course aux armements dans la région, à encourager le régime de non-prolifération et le règlement pacifique des différends existant entre l'Inde et le Pakistan.

Les ministres se sont également engagés à encourager activement l'Inde et le Pakistan à s'efforcer d'établir la confiance plutôt que de rechercher la confrontation, à trouver des solutions mutuellement acceptables par le dialogue, qui tiennent compte des causes fondamentales des tensions, y compris la question du Cachemire. À cet égard, les ministres ont instamment prié les deux parties d'éviter de menacer les mouvements militaires, de violer les frontières et de procéder à d'autres actes de provocation. Les mesures coordonnées prises par les ministres des Cinq dans les circonstances actuelles revêtent une importance considérable et de large portée. En souscrivant au communiqué conjoint, le projet de résolution dont nous sommes saisis reconnaît les résultats positifs de la réunion.

Nous espérons que les efforts concertés du Conseil et du reste de la communauté internationale empêcheront une course aux armements en Asie du Sud, renforceront le régime international de non-prolifération, conduiront les pays concernés à un règlement pacifique de leurs différends et éradiqueront les causes principales des tensions.

Les essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et ensuite le Pakistan ont porté gravement atteinte aux efforts internationaux de non-prolifération. Dans les circonstances actuelles, ce qui est le plus urgent, à notre avis, c'est de prendre des mesures pour inviter l'Inde et le Pakistan à faire preuve de retenue, à arrêter tout nouvel essai nucléaire, à abandonner leur programme de mise au point d'armes nucléaires, à s'engager à ne pas s'armer ou à ne pas déployer d'armes nucléaires et à s'engager à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, et ce immédiatement et sans conditions.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis confirme pleinement l'importance de ces deux traités ainsi que la détermination de la communauté internationale à continuer d'adhérer aux traités et formule des exigences concomitantes aux deux pays en des termes explicites. Ceci est extrêmement avisé et nécessaire.

Les récents essais nucléaires ont également créé de nouvelles tensions dans les relations bilatérales entre l'Inde et le Pakistan et ont sapé la paix et la stabilité relatives dans le sous-continent. Ce qui est inquiétant, c'est que les deux pays se sont une fois de plus militairement confrontés au Cachemire. L'escalade du conflit au Cachemire aura incontestablement pour effet de détériorer davantage la situation, ce qui non seulement causera d'indicibles souffrances pour les deux pays et leur population, mais mettra inévitablement en danger la paix et la stabilité en Asie du Sud, en Asie et dans le monde en général.

Afin de dissiper les tensions existant dans la région, nous demandons à l'Inde et au Pakistan de faire preuve de calme et de retenue, de reprendre les pourparlers entre eux, de s'abstenir de toute déclaration ou tout mouvement qui pourraient exacerber les tensions, et de s'abstenir de s'engager dans une course aux armements. Au Cachemire, ils doivent respecter et observer la ligne de contrôle. Ils ne doivent en aucun cas traverser la ligne de contrôle ou chercher à modifier la situation dans la région unilatéralement. Sur cette base, les pays doivent rechercher une solution acceptable pour les deux parties, conformément aux principes consacrés dans les résolutions pertinentes des Nations Unies et dans l'Accord de Simla et au moyen de négociations pacifiques. Nous nous opposons à toute mesure qui préconise l'hégémonie régionale.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis constitue la réponse du Conseil aux essais nucléaires effectués par l'Inde et ensuite le Pakistan ainsi qu'au climat de tension en Asie du Sud. Nous espérons que l'Inde et le Pakistan répondront à l'appel de la communauté internationale et mettront sérieusement en oeuvre le projet de résolution. La communauté internationale doit continuer de suivre de près l'évolution de la situation dans le sous-continent, encourager et créer un climat extérieur favorable pour que l'Inde et le Pakistan puissent résoudre leurs différends de façon pacifique. Étant donné la nature du conflit dans le sous-continent, le Conseil doit jouer un rôle capital et central.

Tout en examinant la situation en Asie du Sud et en aidant à y remédier, la Chine adoptera comme toujours une position juste et responsable et continuera de jouer un rôle constructif.

À la lumière de ce que je viens de dire, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Portugal.

Je tiens à dire que le Portugal votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis et que sa position est pleinement reflétée dans la déclaration qui sera faite par la présidence de l'Union européenne.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1998/476.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : le projet de résolution a recueilli 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1172 (1998).

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : Les essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan constituent indubitablement des événements inquiétants qui sont lourds de conséquences pour la région et la communauté internationale. Ils affectent la paix et la stabilité de l'Asie du Sud, une région qui a été un des berceaux de la civilisation humaine, une région dotée d'un grand potentiel de développement économique et social. Ils ont également un impact important sur le processus de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire en cours et sur son avenir, ainsi que sur notre sécurité commune.

Il importe que le Conseil de sécurité qui, en vertu de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prononce d'une seule voix et sans retard sur ces événements. Je remercie les coauteurs de leur initiative et de leur travail ardu en vue d'aboutir à une résolution qui tienne compte des préoccupations de tous les membres du Conseil.

Je tiens tout particulièrement à saluer l'appel lancé à l'Inde et au Pakistan pour qu'ils reprennent leurs pourpar-

lers bilatéraux sur les questions qui les ont tristement divisés. Je poursuivrai mes propres efforts en vue d'encourager ce dialogue, dans l'espoir qu'il réduira les tensions et le risque d'une escalade vers la course aux armements nucléaires.

Depuis plusieurs années, il y eu des signes encourageants indiquant que le monde se rapprocherait de la fin de la course mondiale aux armements nucléaires alors que le processus de désarmement continuait d'être mis en oeuvre conformément aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les faits qui contredisent ou entravent ce processus doivent certainement être évités alors que nous nous rapprochons ensemble du but ultime, qui est celui d'éliminer les armes nucléaires dans un monde sûr et meilleur pour tous et pour les générations à venir.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et de l'Europe orientale associés à l'Union européenne — Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie et la Slovaquie — et le pays associé, Chypre, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, l'Islande, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite vivement de l'adoption de cette résolution, qui exprime l'indignation de l'ensemble de la communauté internationale face aux essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde puis le Pakistan, et sa profonde préoccupation quant à la menace posée à la paix et à la stabilité dans la région de l'Asie du Sud par la prolifération nucléaire et la prolifération des missiles. Comme l'Union européenne l'a déjà dit clairement, nous condamnons ces mesures, qui vont à l'encontre de la volonté exprimée par les 149 signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue d'arrêter les essais nucléaires, et des efforts visant à renforcer le régime mondial de non-prolifération nucléaire.

L'Union européenne demeure pleinement attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération sur lequel repose la poursuite du désarmement nucléaire, et exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait, à y adhérer. L'Union européenne demeure également attachée à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Union européenne prie instamment l'Inde et le Pakistan de prendre des mesures rapides pour démontrer leur engagement en faveur des efforts internationaux qui sont faits dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaire en signant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et en s'engageant à le ratifier; en contribuant activement et sans conditions à l'ouverture des négociations à la Conférence du désarmement à Genève en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et autres engins nucléaires; en imposant des contrôles stricts sur l'exportation de matériel, équipement et technologies contrôlés au titre des Principes directeurs régissant les transferts de matériel à double usage et de l'annexe au Régime de contrôle des technologies missilières; et en s'engageant à ne pas monter d'engins nucléaires ni à déployer de tels engins sur des vecteurs, et à cesser de mettre au point et de déployer des missiles balistiques capables de porter des ogives nucléaires.

L'Union européenne suivra de près l'évolution de la situation et prendra les mesures nécessaires si l'Inde et le Pakistan ne signaient pas, et ne prenaient de mesures pour ratifier sans conditions, les accords internationaux de non-prolifération pertinents, en particulier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Union européenne prie instamment également l'Inde et le Pakistan d'engager un dialogue qui s'attaquera aux causes fondamentales de la tension qui prévaut entre eux, et de s'efforcer d'instaurer la confiance plutôt que de rechercher l'affrontement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Kamal Kharrazi. Au nom du Conseil, je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Je voudrais également adresser nos félicitations au Ministre des affaires étrangères et à l'Ambassadeur du Kenya pour avoir dirigé le Conseil durant le mois de mai.

Le sujet dont le Conseil est saisi aujourd'hui est une question capitale, une question qui doit être examinée dans son ensemble avec une approche orientée vers l'avenir. L'importance capitale de la question qui est examinée pour mon pays n'est pas à prouver. La République islamique

d'Iran est profondément préoccupée par les récents essais nucléaires, qui soulèvent la possibilité de l'escalade des tensions, de l'incertitude et une course aux armements.

Mon voyage à Islamabad et à New Delhi immédiatement avant mon voyage à New York montre notre préoccupation et l'importance que nous accordons à cette question, non seulement pour l'avenir de notre région mais également pour les conséquences que cela peut avoir pour la paix et la sécurité internationales. Dans les discussions que j'ai eues avec des représentants des deux pays, j'ai écouté très attentivement leurs arguments et leurs préoccupations, et les raisons pour lesquelles ils ont décidé de procéder à des essais nucléaires. Nos discussions ont été axées autour des dangers possibles, ainsi que des moyens à adopter pour essayer d'éviter une escalade de la situation.

Les événements qui ont eu lieu récemment en Asie du Sud sont la synthèse d'un certain nombre de facteurs historiques et juridiques, dont le principal est la façon dont les pays intéressés conçoivent l'absence de volonté politique de la part des puissances nucléaires qui sont sourdes à l'appel de la communauté internationale en vue d'un désarmement nucléaire complet.

L'insuffisance de l'attention prêtée à la question et le fait que l'on ait pas pu adopter de mesures concrètes en ce qui concerne le désarmement nucléaire mondial, l'insistance impopulaire manifestée par les États dotés de l'arme nucléaire à poursuivre la course, en particulier après la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et en dépit de la volonté de la communauté internationale de progresser sur la base d'un consensus quasi universel sur l'illicéité de la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, et l'approche sélective vis-à-vis de la mise en oeuvre des dispositions du Traité font partie des raisons principales dont on dit qu'elles ont contribué à la situation actuelle.

Qui plus est, le refus de permettre à la Conférence du désarmement de commencer des négociations sur le désarmement nucléaire, et l'indifférence manifestée face aux préoccupations légitimes des États non dotés d'armes nucléaires pendant les délibérations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont considérés comme des facteurs ayant contribué aux essais nucléaires, qui ont déclenché une inquiétude internationale et que la communauté internationale regrette, pour ainsi dire. La réponse volontairement insuffisante à l'appel international pour que des progrès réels soient accomplis en matière de désarmement nucléaire est donc due en partie à la situation existante.

Les récents essais nucléaires ont gravement préoccupé toute la communauté internationale, en particulier les pays de la région. C'est ce qui a motivé notre attitude vis-à-vis des deux pays, leur exprimant notre profonde préoccupation pour les encourager à intensifier leurs efforts pour désamorcer la situation et trouver des moyens de réduire les tensions.

C'est dans ce contexte que nous plaçons la présente résolution du Conseil de sécurité : une tentative de la communauté internationale de faire face à la situation. La réaction du Conseil de sécurité ne constitue pas une surprise. Il n'est pas non plus surprenant que des tentatives soient faites pour persuader l'Inde et le Pakistan de s'abstenir de procéder à de nouveaux essais nucléaires, de faire preuve de la plus grande retenue et de reprendre leur dialogue sur toutes les questions en suspens, et de leur faire comprendre l'effet préjudiciable que leurs essais nucléaires ont sur la paix et la stabilité de la région et au-delà afin que la situation soit désamorcée.

Nous pensons que la résolution aurait été plus effective et aurait mieux représenté les vues de la communauté internationale si elle avait tenu compte des préoccupations plus larges des États non dotés d'armes nucléaires. Ces préoccupations comprennent la concrétisation de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires à l'égard du désarmement nucléaire consistant à se mettre d'accord pour entamer des négociations internationales sur le désarmement nucléaire dans des délais précis, la nécessité d'assurer rapidement l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en demandant instamment à tous les États — sans exception — d'adhérer au Traité, et le commencement rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant le stockage et la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

En dépit de cette situation, nous croyons qu'une approche marquée par des mesures positives dans le sous-continent serait plus utile que le fait de se concentrer sur les aspects négatifs. Cela dit et au vu de mes discussions à Islamabad et à New Delhi, comme je l'ai signalé à la Conférence du désarmement, le 4 juin, je crois que les domaines suivants d'intérêt commun aux deux pays offrent une base favorisant des initiatives qu'ils pourraient envisager.

D'abord, un engagement renouvelé pour reprendre et poursuivre un dialogue global sur toutes les questions en suspens de façon durable afin de trouver une solution rapide

et d'encourager des relations amicales et harmonieuses entre le Pakistan et l'Inde ainsi que la stabilité dans la région. Le dialogue pourrait inclure notamment des questions importantes relatives à la paix et à la sécurité, le Jammu-et-Cachemire, des questions de nature nucléaire, y compris l'idée d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et d'autres mesures de confiance. Ces questions pourraient être traitées par le biais de mécanismes déjà existants, y compris par des discussions au niveau le plus élevé, en fonction des exigences.

Le deuxième point serait un engagement de ne pas procéder à de nouveaux essais nucléaires afin d'assurer le succès du dialogue.

Enfin, il y a un engagement à procéder à une discussion immédiate avec un groupe représentatif d'États non dotés d'armes nucléaires et d'États nucléaires Parties au TNP et signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en vue de se joindre à ces traités. Dans ce contexte, il semble que l'élimination des contrôles à l'exportation et d'autres obstacles en vue de l'accès aux équipements et technologies destinés à des fins pacifiques constitue un aspect important pour la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la prise d'engagements compatibles avec la lettre et l'esprit du TNP.

Face à la gravité des événements et à la position très ferme de la communauté internationale contre les essais nucléaires, ces idées peuvent sembler tout à fait insuffisantes. C'est peut-être le cas, mais si ces mesures sont appliquées, elles peuvent offrir une réelle possibilité de développer un processus qui aurait un élan propre et ouvrirait la voie à un avenir plus sûr.

La situation actuelle est un bon exemple où les bons offices du Secrétaire général peuvent être utilisés au mieux. En tant que pays voisin, la République islamique d'Iran serait heureuse de voir le Secrétaire général, diplomate chevronné et respecté au niveau mondial et symbole d'autorité, s'engager dans une action de normalisation de la situation dans la région. Nous sommes prêts à l'appuyer dans cet effort.

En dépit du revers subi par l'action internationale pour empêcher la prolifération nucléaire dans notre région, la République islamique d'Iran, partie au TNP et signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, demeure pleinement attachée à ses obligations internationales au titre de ces régimes.

Les récents événements en Inde et au Pakistan ont révélé la nécessité d'assurer l'universalité du TNP. Ceci s'applique également au Moyen-Orient, où l'intransigeance d'Israël refusant d'adhérer au TNP et d'accepter les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pose un danger à toute la région. Il est donc nécessaire de développer une approche non discriminatoire au niveau international à l'égard de la question de la non-prolifération et de faire pression sur Israël pour qu'il entende l'appel de la communauté internationale et, en s'associant au TNP, de permettre la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Wensley (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Australie est heureuse de pouvoir participer à ce débat public du Conseil de sécurité suite aux récents essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. La prolifération nucléaire, avec les risques effrayants de guerre nucléaire qu'elle comporte, constitue la pire menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est donc important que le Conseil de sécurité, au titre de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, énoncée à l'article 24 de la Charte, prenne des mesures et demeure saisi de cette question jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Il est vrai que le Conseil de sécurité agit au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais nous pensons qu'en cas de grave menace à la sécurité régionale et mondiale, il est vital que les Membres puissent présenter leur avis directement au Conseil et contribuer ainsi aux délibérations du Conseil en prenant part à des séances officielles de ce genre.

L'Australie a un intérêt direct en matière de sécurité en empêchant la prolifération des armes nucléaires, et nous sommes donc vivement préoccupés par les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. Après des années d'appels de la part de la communauté internationale, l'adoption à une majorité écrasante, en 1996, par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a créé une norme internationale puissante contre les essais d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan, moins de deux ans après cette mesure historique d'instauration de normes, constituent un défi direct au Traité et au

consensus international contre les essais nucléaires qu'il représente.

Ces essais constituent également un défi au régime international en matière de non-prolifération, menacent le processus de désarmement nucléaire et portent un coup aux efforts visant l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils sont totalement incompatibles avec les déclarations des deux pays prétendant qu'ils sont attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Au-delà de cette grave menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les essais entrepris par l'Inde et la décision du Pakistan d'y répondre par ses propres essais contribuent à exacerber les tensions entre les deux pays, menacent la sécurité de l'Asie du Sud et font apparaître la perspective alarmante d'une course aux armements nucléaires dans cette région. Le fait que les deux pays poursuivent des programmes de production de missiles balistiques capables de transporter des armes nucléaires est une source supplémentaire de vive inquiétude et de tensions.

La réponse de l'Australie aux essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan a été ferme et sans équivoque. Nous condamnons ces essais comme nous condamnons tout essai nucléaire. Nous avons institué un certain nombre de mesures bilatérales, dont la suspension des relations bilatérales de défense avec l'Inde et le Pakistan et la suspension de l'aide non humanitaire et la suspension des visites bilatérales par les ministres et les représentants de haut niveau. Nous avons demandé aux deux pays — et nous réitérons cet appel aujourd'hui au sein du Conseil — d'annoncer immédiatement l'arrêt de tout essai nucléaire et de renoncer à leurs programmes d'armement nucléaire. Nous les exhortons à signer et à ratifier sans conditions le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) et de rejoindre les 186 États qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous leur demandons de participer aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes. Nous leur demandons également de prendre des mesures de toute urgence pour reprendre un dialogue politique constructif et des négociations sur toutes les questions qui les divisent, notamment — et c'est important — la question du Cachemire.

Nous avons entendu certains parler, au sujet des essais nucléaires en Asie du Sud, de lenteur du processus de désarmement nucléaire chez les États dotés de l'arme nucléaire. L'Australie est attachée au double objectif inscrit dans le TNP, à savoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Si les États dotés de l'arme nucléaire n'ont pu continuer d'honorer leurs obligations au titre de l'article VI du TNP pendant la guerre froide, ce n'est plus le cas. Des réductions spectaculaires ont été opérées dans les arsenaux nucléaires de la Russie et des États-Unis dans le cadre du processus des Pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START), lesquels, une fois achevés, contribueront à réduire encore ces arsenaux de 80 % par rapport à leurs plus hauts niveaux de la guerre froide. Au-delà du processus START, la communauté internationale envisagera un processus de désarmement multilatéral et plurilatéral, dans le but de parvenir à une élimination complète des armes nucléaires. Nous voulons que tous les États dotés de l'arme nucléaire accélèrent autant que possible ces processus — et nous les exhortons à le faire. Dans ce contexte, nous nous félicitons vraiment de la réaffirmation par les cinq États membres dotés de l'arme nucléaire, dans le communiqué conjoint des Cinq et dans la résolution, d'honorer les engagements qu'ils ont pris à l'article VI du TNP à l'égard du désarmement nucléaire.

Mais il est contraire à toute logique et à toute crédibilité de prétendre que l'apparition d'armes nucléaires dans deux nouveaux États, en contravention avec les normes du régime international de non-prolifération nucléaire et de désarmement, contribuera aux efforts de désarmement nucléaire, plutôt que de les retarder et de les compliquer. La communauté internationale a la responsabilité claire de réagir à une telle prolifération en déclarant que nous ne voulons pas et que nous ne tolérerons pas la mise au point ou l'acquisition d'armes nucléaires par de nouveaux États.

L'Australie appuie entièrement, par conséquent, la résolution du Conseil de sécurité qui vient d'être adoptée.

J'ai déjà, dans la présente déclaration, mentionné plusieurs éléments clefs de cette résolution, et je ne veux pas revenir ici sur l'appui que nous leur portons. Mais la résolution traite également d'autres questions importantes dont je n'ai pas encore parlé.

Notamment, la référence au paragraphe encourageant les États à empêcher l'exportation de matériel, de matières ou de technologies qui pourraient être utilisées pour le développement de leur programme d'armement nucléaire. À cet égard, nous voudrions souligner non seulement l'importance des politiques nationales, mais aussi de l'engagement pris par toutes les Parties au TNP à l'égard des principes et des objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il y est dit que les nouveaux arrangements pour l'approvisionnement des États non dotés de l'arme nucléaire — soit de tous les pays autres que les États dotés de l'arme nucléaire — devraient exiger l'accep-

tation des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des engagements juridiquement contraignants à l'échelon international de ne pas acquérir d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs.

Un autre élément important de la résolution est la demande faite à l'Inde et au Pakistan de mettre fin immédiatement à leurs programmes de mise au point d'armes nucléaires, de s'abstenir d'utiliser le nucléaire à des fins d'armement ou de déployer des armes nucléaires et de cesser de mettre au point des missiles balistiques capables de transporter des armes nucléaires.

Enfin, nous nous félicitons également des références faites aux efforts que le Secrétaire général déploie pour encourager l'Inde et le Pakistan à dialoguer et nous nous associons à la demande qui lui est faite de rendre compte au Conseil des mesures prises en vue d'appliquer la résolution.

L'Australie est connue pour son profond attachement à la non-prolifération nucléaire et au désarmement. Nous demeurons profondément attachés à ces objectifs. Comme le sont la plupart des États Membres de l'Organisation. Les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan sont en contravention flagrante avec la volonté de la communauté internationale. Il est important de ne pas laisser passer cela. Nous pensons qu'il est très important de s'exprimer clairement et fermement sur cette question. Nous pensons également que la communauté internationale partage la responsabilité d'agir rapidement, efficacement et sans réserve pour permettre de renverser tant la tendance à la prolifération que le surcroît de tensions en Asie du Sud, et pour relever le défi que cela représente pour les régimes mondiaux de non-prolifération nucléaire et de désarmement. L'adoption de cette résolution est un premier pas important dans cette direction.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lee (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, d'emblée, de vous exprimer, Monsieur le Président, ma sincère reconnaissance, et d'exprimer ma reconnaissance, par votre entremise, aux membres du Conseil de sécurité, pour avoir permis à ma délégation de participer au débat du Conseil sur la question inscrite à son ordre du jour. Puisqu'il s'agit de la première fois que je m'adresse au Conseil en qualité de Représentant permanent de mon pays, je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin.

La République de Corée est profondément préoccupée par la grave menace que font peser les essais d'engins nucléaires effectués par l'Inde puis par le Pakistan sur le régime mondial de non-prolifération nucléaire, ainsi que pour la stabilité régionale en Asie du Sud, et, surtout, pour la paix et la sécurité internationales. Ces essais sont d'autant plus à déplorer qu'ils surviennent à un moment où la communauté internationale a fait des progrès réguliers vers un régime renforcé de non-prolifération nucléaire et de désarmement, grâce à la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que vers une plus grande universalité de ce Traité, avec également l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon gouvernement a suivi de près ces derniers événements avec grand intérêt et une vive préoccupation, non seulement en tant que signataire du TNP et du Traité d'interdiction complète mais aussi comme pays qui s'est déclaré de façon volontaire et sans équivoque en 1991 en faveur d'une politique de dénucléarisation.

Nous croyons fermement que la communauté internationale doit relever avec détermination le défi que posent les essais. Si elle ne le fait pas, elle portera atteinte à l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire et provoquera une escalade de la course aux armements nucléaires dans la région et au-delà. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que pareille attitude induirait en erreur d'autres régions du monde, ce qui déstabiliserait encore davantage les bases mêmes du régime de non-prolifération mondiale. À cet égard, nous nous félicitons de la série d'initiatives prises par le Conseil de sécurité en tant qu'organe principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous entérinons sincèrement la résolution que le Conseil vient d'adopter aujourd'hui, dont la portée est très complète et le contenu très équilibré. Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour exprimer sa reconnaissance aux coauteurs de la résolution, en particulier le Japon et la Suède, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de produire un texte recueillant un consensus aussi large que possible parmi les membres du Conseil.

Ma délégation s'associe pleinement aux membres du Conseil pour demander à tous les pays intéressés de mettre fin à leurs programmes de mise au point d'armes nucléaires et pour exhorter tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au TNP et au Traité d'interdiction complète des essais sans retard et sans conditions. Nous sommes également d'avis que les événements récents confirment une fois de plus qu'il est urgent de parvenir à un accord rapide sur

un traité d'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs.

Nous craignons vivement que la menace que posent les essais nucléaires en Asie du Sud ne se propage à d'autres régions par le transfert de technologies ayant pour but la fabrication d'armes nucléaires ou de missiles balistiques destinés à ou provenant de pays tiers. Nous attachons une importance particulière à ce danger car il risque de produire le même effet qu'un château de cartes qui s'écroulerait sous la pression de la prolifération nucléaire. La République de Corée est convaincue qu'il faut empêcher à tout prix la propagation des techniques nucléaires et que la communauté internationale doit prendre au préalable des mesures concertées pour renforcer la sécurité dans le monde.

Étant donné la gravité des risques et l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait demeurer activement saisi de la question et se tenir prêt à envisager de nouvelles mesures, afin d'assurer la mise en oeuvre prompte et totale de la présente résolution.

Ma délégation remercie également le Secrétaire général du rôle qu'il a joué dans les affaires relatives à la paix et la sécurité internationales et nous nous félicitons des efforts qu'il a déployés afin d'atténuer les tensions dans la région en encourageant le dialogue et la réconciliation, comme il l'a fait dans nombre de régions du monde. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport que le Conseil a demandé au Secrétaire général dans la résolution.

Pour ma part, je peux vous assurer, Monsieur le Président que mon gouvernement continuera à faire de son mieux pour collaborer avec les membres du Conseil pour aider la cause d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de la décision qui a permis à des États non membres de participer au débat d'aujourd'hui. Cette décision montre clairement que les membres du Conseil, sous votre direction, se sont engagés à oeuvrer dans une plus grande transparence.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer le ferme attachement de mon gouvernement à la non-prolifération nucléaire et au désarmement en général, et à une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires en particulier, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il a eues à mon égard ainsi qu'à l'égard des membres du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens, tout d'abord, à vous remercier d'avoir convoqué un débat public sur la situation découlant des effets nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan. Je dois cependant vous dire le regret qu'éprouve mon pays devant le fait que les vues des États Membres qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité ne puissent être formulées qu'après l'examen de cette question et après l'adoption d'une résolution qui traite d'une question extrêmement importante pour tous les États Membres.

(*L'orateur poursuit en français*)

Nous sommes réunis ici aujourd'hui afin d'éviter une nouvelle realpolitik nucléaire. Les essais nucléaires auxquels l'Inde et le Pakistan ont procédé constituent une menace claire et fondamentale pour la sécurité internationale. Trente années de succès dans la gestion du risque de prolifération nucléaire ont été compromises et le consensus des 186 nations qui ont signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été bafoué.

L'Inde et le Pakistan ont ramené le monde aux années sombres de la terreur nucléaire, alors que des raisonnements de politique et de sécurité dangereux sont avancés pour justifier la prolifération ou pour conserver les armes nucléaires. Le principal résultat d'une telle realpolitik nucléaire serait l'acceptation de l'Inde et du Pakistan dans le cercle des États dotés de l'arme nucléaire. Cela marquerait un recul des plus graves dans le processus du désarmement nucléaire.

Le Canada croit très fermement que le Conseil de sécurité, et tout particulièrement ses membres permanents, ne devrait prendre aucune mesure qui permettrait à l'Inde et au Pakistan d'acquérir, de fait ou de droit, le statut d'État doté de l'arme nucléaire. Le TNP reconnaît cinq — et seulement cinq — États dotés de l'arme nucléaire. Si ce nombre peut être porté à sept, alors d'autres pays pourraient vouloir adhérer au club. Le monde ne peut rester inerte face à une telle éventualité.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Les États non dotés de l'arme nucléaire Parties au TNP ont également une responsabilité particulière. Au cours des 30 dernières années, ils ont agi de façon responsable, renonçant à posséder leurs propres armes nucléaires tout en oeuvrant multilatéralement pour appuyer le désarmement nucléaire. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent invalider le concept qui fait des armes nucléaires une monnaie reconnaissant une autorité géopolitique contemporaine. Selon la Charte de l'Organisation des Nations Unies, peuvent siéger au Conseil de sécurité les pays qui contribuent au maintien de la paix et de la sécurité et aux autres objectifs de l'Organisation. Cette obligation pèse particulièrement lourdement sur les membres permanents du Conseil de sécurité.

Les pays qui portent délibérément atteinte à la paix et à la sécurité et défient la volonté de la communauté internationale ont rendu nulles et non avenues leurs prétentions à occuper un siège au Conseil de sécurité, sans parler d'un siège permanent pour la gestion du monde de l'après-guerre froide.

Le Canada se félicite de la résolution du Conseil de sécurité sur cette question et de l'engagement que le Conseil a pris de demeurer activement saisi de la question. La séance d'aujourd'hui, à laquelle tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été conviés, reconnaît que tous les membres de la communauté internationale ont un intérêt vital à régler la situation actuelle et à écarter le danger qu'elle constitue.

Les mesures qui s'adressent à l'Inde et au Pakistan devraient viser à convaincre les deux pays de renoncer à leurs programmes d'armes nucléaires. Les peuples de l'Inde et du Pakistan — qui constituent un cinquième de la population mondiale — ainsi que leurs voisins, n'ont jamais encouru de plus grave danger.

Les Gouvernements indien et pakistanais doivent à leur population de se désengager de la voie qu'ils ont choisie et qui mène à une impasse nucléaire. Des pressions dissuasives soutenues à l'échelon international doivent être appliquées pour convaincre ces deux pays de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, au-delà de ce Traité, d'envisager d'adhérer au TNP.

Le Canada a pris un certain nombre de mesures unilatérales pour signifier à ces deux pays qu'il est profondément opposé à leurs agissements. Ces mesures comprennent le rappel des Hauts-Commissaires canadiens en Inde et au Pakistan, l'interdiction d'exportations militaires vers ces deux pays, la suspension de contacts de haut niveau ainsi que la suspension des programmes d'aides bilatérales à ces deux pays, dans tous les domaines, à l'exception de l'aide humanitaire. Les relations du Canada avec l'Inde et le Pakistan sont gelées. Cela ne peut se passer comme si de rien n'était.

Les mesures visant l'Inde et le Pakistan ne sont évidemment pas suffisantes. Plus il y a d'armes nucléaires et plus il y a de nations qui possèdent ces armes, plus la probabilité est grande qu'elles soient utilisées. Ces lois mathématiques sont incontournables et devraient nous préoccuper tous.

Au sein de la communauté des nations, nous devons renouveler notre engagement de remettre le désarmement nucléaire sur les rails, et ce, de toute urgence. La crédibilité future du processus de non-prolifération dépend non seulement de l'abandon par ces deux pays de leur programme d'armement nucléaire mais également des manifestations de bonne foi des États dotés de l'arme nucléaire. Ils doivent respecter leur engagement dans le cadre du TNP — promesse que tous n'ont pas considérée avec la même urgence. Des progrès visibles et cohérents doivent être réalisés de part et d'autre de l'équation TNP.

L'heure est venue de prendre des mesures pragmatiques dans le domaine des réductions d'armes nucléaires et d'assurer la transparence dans le processus du désarmement. En appuyant le régime de non-prolifération nucléaire, le processus d'examen du TNP renforcé fournit les moyens de le faire et doit être utilisé de façon plus efficace. Il est temps que la Conférence du désarmement, la Première Commission de l'Assemblée générale et le processus d'examen du TNP aillent au-delà de leurs débats actuels stériles. Les peuples du monde ont besoin que des progrès soient réalisés dans le domaine de la réduction des armes nucléaires et du désarmement de façon plus générale.

La communauté internationale ne peut se permettre de succomber à un fatalisme nucléaire. Nous sommes entrés de nouveau dans une époque dangereuse, une époque qui exige que chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies joue un rôle positif et constructif.

Face à cette crise, nous devons envoyer trois messages sans équivoque. Le premier s'adresse à l'Inde et au Pakistan : Nous condamnons vos essais et vous exhortons à renoncer à vos programmes d'armement nucléaire. Vous ne méritez aucune récompense pour ces actes irresponsables.

Le deuxième s'adresse aux États dotés de l'arme nucléaire : Remplissez vos engagements de réduire vos stocks d'armes nucléaires.

Enfin, à tous ceux qui sont ici présents au sein de l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales : Assumez vos responsabilités en appliquant la résolution que vous avez adoptée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées. Les membres du Conseil de sécurité ont pris note de sa remarque initiale.

L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour réaffirmer sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, reflétée notamment par les dispositions de l'Article 26 de la Charte, qui devraient concerner, en premier lieu, le désarmement nucléaire, particulièrement à la suite des essais nucléaires effectués en Asie du Sud en mai.

Ces essais sont un motif de grave préoccupation pour la communauté internationale tout entière. Car non seulement ils représentent un recul très grave face aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi qu'à l'élimination complète des armes nucléaires, selon un calendrier fixé. Ces explosions ne devraient pas être considérées comme ne relevant pas du régime de non-prolifération ou de sa portée effective, que cette prolifération soit verticale ou horizontale.

Le temps a mis en évidence la clairvoyance de l'Égypte qui, à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, avait mis en garde contre le fait que la prorogation indéfinie de ce Traité — sans que tous les États sans exception y aient adhéré — permettrait aux pays qui ne sont pas Parties au Traité et qui ont la capacité de fabriquer des armes nucléaires en échappant au contrôle international, de mettre au point et de fabriquer ces armes, en dépit de la grave menace qu'elles constituent pour la sécurité des États non nucléaires.

L'historique du TNP montre clairement que les États non nucléaires Parties au Traité ont toujours fermement exigé, depuis le début, qu'on leur fournisse des garanties de sécurité, conformément à l'engagement qu'ils ont pris en vertu de ce Traité de ne pas chercher à mettre au point des armes nucléaires, et ce, afin de les protéger contre le recours à la menace ou à l'emploi de l'arme nucléaire. Il nous incombe maintenant d'évaluer l'efficacité du régime des garanties de sécurité pour les États Parties au TNP non dotés de l'arme nucléaire. En dépit de l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 255 (1968) et 984 (1995), les récentes explosions nucléaires et leurs conséquences font qu'il est essentiel que le Conseil revoie tout le dossier des garanties de sécurité et prenne des mesures afin de maintenir la sécurité des États non nucléaires Parties au Traité.

La résolution 984 (1995) n'est pas adaptée aux responsabilités du Conseil de sécurité au titre de la Charte car elle ne contient pas les mesures de dissuasion nécessaires pour les États qui envisageraient d'utiliser des armes nucléaires. En outre, elle ne prévoit pas de protection minimale ou de garanties visant à fournir une assistance d'urgence et totale aux États non dotés d'armes nucléaires qui pourraient être soumis à des menaces ou à des attaques nucléaires.

Il est maintenant plus urgent que jamais d'établir un régime efficace de garanties actives et passives au titre duquel le Conseil de sécurité pourrait décider, sans ambiguïté, que le recours ou la menace à l'utilisation d'armes nucléaires constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales en vertu de l'Article 39 de la Charte. Devant une telle menace, le Conseil de sécurité se doit d'intervenir dans le contexte du régime de sécurité collective établi par le Chapitre VII de la Charte. À cet égard, la responsabilité qui incombe au Conseil de fournir aux États victimes de menace une assistance d'urgence totale devrait être claire et incontestable.

Il va sans dire que cette intervention du Conseil ne devrait être soumise, en aucune circonstance, au droit de veto dans la mesure où le pouvoir de destruction des armes nucléaires exige que l'efficacité et la crédibilité des mesures prises par le Conseil soient préservées. En d'autres termes, les procédures de vote prévues au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte ne devraient pas s'appliquer en cas de recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, la conclusion d'un accord en vertu duquel les puissances nucléaires s'engagent à ne pas faire usage de leurs armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité servira d'ins-

trument contractuel et de protection pour les États non dotés d'armes nucléaires. L'Assemblée générale — qui a adopté le Traité de non-prolifération des armes nucléaires en 1968 —, la Conférence du désarmement et la Conférence des Parties au TNP ont un rôle à jouer en vue de maintenir leur coopération, préserver leur solidarité et poursuivre leurs efforts pour atteindre cet objectif.

Les menaces que posent les armes nucléaires sur l'humanité exigent que les États dotés d'armes nucléaires assument une responsabilité particulière bien plus grande que celle qui est exigée des États non dotés d'armes nucléaires. Malgré certains progrès limités, que nous reconnaissons, les États dotés d'armes nucléaires hésitent toujours à appliquer les engagements qu'ils ont contractés en faveur du désarmement nucléaire, au titre de l'article VI du Traité. Le fait que la Conférence du désarmement à Genève ne soit pas parvenue à lancer un débat objectif et significatif sur le désarmement nucléaire dans les années qui ont suivi la prorogation pour une durée indéfinie du Traité montre que les États dotés d'armes nucléaires pensaient que la prorogation pour une durée indéfinie était un but en soi et non un moyen de mettre en oeuvre ce qui avait été convenu.

L'hésitation des États dotés d'armes nucléaires à appliquer leurs engagements contractuels en matière de désarmement nucléaire contraste fortement avec le désir pressant de la communauté internationale de renoncer complètement à ce genre d'armes et pourrait inciter d'autres pays à chercher à jouir des mêmes avantages que les États dotés d'armes nucléaires. Le rapport de la Commission de Canberra stipule clairement que

(*L'orateur poursuit en anglais*)

> «L'hypothèse que de très grands nombres d'armes nucléaires puissent être détenues à perpétuité sans jamais être utilisées, que ce soit accidentellement ou volontairement, va à l'encontre de toute crédibilité.
>
> La seule défense complète ... est l'élimination des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront jamais plus produites.»

(*L'orateur reprend en arabe*)

À cet égard, nous devons être guidés par l'Avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, qui réaffirme l'illégalité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires.

Tout ceci prouve une chose : détenir des armes nucléaires ne sert aucun intérêt spécifique ou public et il faut y renoncer complètement.

Alors que nous parlons de la mise en oeuvre de ce qui a été convenu, l'Égypte voit d'un très mauvais oeil l'hésitation qu'ont certains États à s'engager en faveur de l'accord global qui était à la base de l'adoption de la résolution sur la prorogation pour une durée indéfinie du Traité. Nous qui avons participé à la Conférence nous souvenons que la résolution a été adoptée dans le cadre d'un accord global qui comprenait trois décisions et une résolution, et nous en sommes parfaitement conscients. La première décision portait sur le renforcement du processus d'examen du Traité; la deuxième portait sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire; et la troisième portait sur la prorogation du TNP. En outre, il y avait également une importante résolution sur le Moyen-Orient, aux termes de laquelle la communauté internationale reconnaissait clairement le danger et l'importance de la situation dans la région.

Il est regrettable que lors des réunions de la deuxième session du Comité préparatoire pour la Conférence de l'an 2000, qui s'est tenue à Genève le mois dernier, certains États aient essayé d'échapper aux engagements qu'ils avaient contractés au titre de cet accord global et se soient montrés sceptiques quant à la possibilité de mettre en oeuvre certains volets de la résolution sur le Moyen-Orient.

L'Égypte tient à exprimer sa vive préoccupation quant aux conséquences qui découleraient du fait de ne pas parvenir à l'universalité du TNP, et nous réitérons notre profonde conviction que si Israël devait rester en dehors du cadre du Traité — en dépit de sa politique ambiguë en matière d'armes nucléaires et de son refus de placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) —, cela aurait assurément de graves conséquences non seulement pour la stabilité et la sécurité dans la région, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales et, qui plus est, pour la crédibilité et la continuité du régime de non-prolifération, dans lequel le TNP joue un rôle primordial. Cette crédibilité sera sapée si la communauté internationale n'agit pas de façon solidaire et ne prend pas les mesures nécessaires pour faire face à la situation dès que possible.

Par conséquent, depuis 1974, l'Égypte poursuit son objectif qui est de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, l'initiative lancée par le Président Hosni Moubarak le 18 avril 1990 en vue de créer

une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient vient compléter l'appel initialement lancé par l'Égypte en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires. Cet appel a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale en 1980.

Les États arabes, pour prouver l'authenticité de leur désir de parvenir à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ont tous sans exception adhéré au TNP et ont tous placé leurs installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'AIEA. Les États arabes de l'Afrique ont adhéré au Traité de Pelindaba en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Ce geste prouvait leur entière confiance dans le régime. Toutefois, il n'en est résulté aucune réponse de la part d'Israël, qui a persisté à ne pas adhérer au TNP. Ceci a débouché sur un déséquilibre militaire au Moyen-Orient, qui pose une menace pour la paix et la sécurité internationales et qui pourrait saper le régime de non-prolifération.

Dans la même veine, la Conférence de paix à Madrid, en 1991, a donné lieu à des négociations multilatérales sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale au Moyen-Orient. À la demande de l'Égypte, cette question est considérée comme un des éléments essentiels qui doivent faire l'objet d'un accord régional afin d'établir une paix et une stabilité véritables dans la région, car nous pensons que la sécurité et la paix ne peuvent régner dans une région, quelle qu'elle soit, lorsqu'il y a un déséquilibre en matière de sécurité ou lorsqu'une partie a le dessus.

Malgré le fait qu'Israël ait demandé initialement la tenue de négociations pour la création de cette zone, les pourparlers qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale, sous le parapluie de négociations multilatérales, ont été dans l'impasse pendant trois ans en raison de la persistance qu'a Israël à tuer dans l'oeuf toute tentative de lancer des négociations sérieuses en vue de la création de cette zone ou même de tenir des consultations sur l'élimination des armes nucléaires et toutes autres armes de destruction massive dans le cadre régional.

L'examen par le Conseil de sécurité des conséquences des tests nucléaires en Asie du Sud, où il existe une sorte d'équilibre militaire, doit encourager la communauté internationale à étudier les conséquences des règles générales qui régissent les dispositions en matière de désarmement dans nombre d'accords visant à un éventuel renoncement aux armes nucléaires sous un contrôle international strict. Cela ne doit pas cependant dévier notre attention du plus dangereux déséquilibre nucléaire qui existe au Moyen-Orient, ce qui fait qu'il revient au Conseil, à l'Assemblée générale et aux États Parties aux Traité d'assumer leur responsabilité vis-à-vis de cette région en persuadant Israël d'adhérer au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime complet des garanties de l'AIEA et d'oeuvrer ensuite en vue de créer dès que possible une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Dans les circonstances actuelles, nous nous serions attendus à ce que le Conseil désigne nommément Israël et qu'il le prie instamment d'adhérer au Traité au lieu d'introduire simplement une référence générale dans le paragraphe 13 de la résolution adoptée par le Conseil aujourd'hui. Nous nous serions attendus à ce que les États dotés de l'arme nucléaire, en particulier les pays dépositaires, prennent l'initiative de mettre résolument en oeuvre la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995, qui serait propice à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hosani (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom des Émirats arabes unis, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes fermement convaincus que votre grande expérience aidera à la réussite de nos travaux.

Le cours des événements internationaux, et particulièrement ceux relatifs à la situation entre l'Inde et le Pakistan — qui ont tous deux procédé le mois dernier à des essais nucléaires souterrains — a confirmé que les défis auxquels le monde est confronté dans le domaine du désarmement, et notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive, sont des défis très difficiles à relever et très complexes. La concurrence engagée entre les pays dans leur tentative de produire et d'acquérir quelques-unes de ces armes extrêmement dangereuses, et plus particulièrement les armes nucléaires, prévaut toujours, notamment pour les États qui ont des différends avec leurs voisins, qui souffrent d'une sorte de psychose de déséquilibre militaire ou de menaces à la sécurité de leur territoire national ou qui cherchent à garder une mainmise non légitime sur les territoires par la violence et en violation du droit international et des résolutions internationales légitimes.

Malgré les attentes grandissantes manifestées après la guerre froide dans le domaine du désarmement et en ce qui concerne tous les arsenaux nucléaires, les objectifs dans ce domaine ne sont pas faciles à atteindre à un moment où nous constatons qu'un certain nombre de pays s'efforcent de procéder à des essais nucléaires. Il nous semble que cela n'est pas moins grave que l'impact négatif certain né de l'accumulation des armes nucléaires. Ceci est, au contraire, une consécration manifeste de l'intensification des foyers de tensions et de la possibilité de leur explosion. Et cela est, d'une façon ou d'une autre, à l'origine des craintes justifiées, selon lesquelles le monde d'aujourd'hui n'est pas un monde où prévaut la sécurité, comme cela a été le cas après la guerre froide.

Les Émirats arabes unis ont joint leur voix à celle des autres et ont également signé les deux traités — le Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires — en tant que des traités qui constituent une pierre angulaire internationale fondée sur la prédominance de la sécurité et de la paix dans le monde. Nous considérons aujourd'hui que malgré cela, et nous le déclarons de cette tribune, nous sommes d'accord avec tous ceux qui ont manifesté leur crainte à l'égard de ce qui s'est passé dans la région de l'Asie du Sud, car cette région est proche de la nôtre. Nous avons peur de cette course aux armements et nous avons également peur de certains autres pays qui essaient d'acquérir ce genre d'armes de destruction massive. Il nous semble que ceci ne peut aboutir qu'à la destruction et au drame pour toute l'humanité et pour nos peuples, et porte également atteinte à la stabilité et à la sécurité internationales.

Nous sommes fermement convaincus qu'il faut un règlement pacifique du différend et qu'il faut que la paix et la sécurité prévalent dans cette région. Pour cela, nous réitérons notre point de vue qui a été exprimé dans le communiqué officiel publié lundi dernier par notre Ministère des affaires étrangères. Dans ce communiqué, nous disons que ces essais nucléaires souterrains en Inde et au Pakistan n'oeuvrent pas en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Au contraire, cela ne fait qu'intensifier les tensions dans cette région et n'aide pas à résoudre les problèmes actuels. Voilà pourquoi nous invitons ces deux États, auxquels nous lie une amitié historique, à faire preuve de retenue et à reprendre leur dialogue afin de dissiper les tensions existant entre eux en vue de parvenir à consolider la confiance et à se mettre d'accord pour un règlement pacifique des problèmes auxquels ils sont confrontés pour créer les conditions propices à la consolidation du développement économique et social et à la prospérité dans leurs pays.

Nous demandons à la communauté internationale, qui est représentée par le Conseil de sécurité dont la mission est de préserver la paix et la sécurité dans le monde, d'emprunter cette voie pacifique et d'offrir ses bons offices en tant que mesure préventive pour endiguer toute escalade de tensions entre les deux pays.

À ce propos, nous réaffirmons que la politique de deux poids deux mesures qui est suivie par le Conseil de sécurité, celle de faire d'Israël une exception — le seul État doté de l'arme nucléaire au Moyen-Orient et qui n'est pas soumis au régime d'inspections internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) — encourage la course aux armements. Voilà pourquoi les Émirats arabes unis demandent une fois de plus au Conseil de sécurité et à ses membres de bien vouloir conférer un caractère international et obligatoire à ces traités, sans pour cela accorder une exception à un État quelconque, et de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction, y compris les armes nucléaires.

Ceci nécessite l'exercice de pressions internationales sur le Gouvernement israélien pour qu'il puisse prendre des mesures concrètes et urgentes en vue d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de se débarrasser de toutes ses armes nucléaires, armes qui ont montré leur effet dangereux sur la sécurité, l'environnement et la santé, non seulement pour les États voisins, mais également pour la région. Nous pensons que si Israël continue de posséder cet armement dangereux, ceci constitue un obstacle majeur face aux efforts de réalisation d'une paix authentique, juste et durable au conflit israélo-arabe et à la question du Moyen-Orient.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer qu'une paix réelle et durable dans une région donnée doit se fonder sur la nécessaire volonté politique des gouvernements pour renforcer le dialogue, la coopération et les mesures d'instauration ou de rétablissement de la confiance mutuelle, et ce, en mettant fin à la course aux armements sous toutes ses formes, conformément aux principes d'égalité, de respect de la souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Émirats arabes unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour avoir tenu avec succès ce débat public du Conseil de sécurité. En outre et s'agissant de la procédure suivie, je voudrais associer ma délégation aux observations exposées précédemment par le Représentant permanent du Canada.

Mon gouvernement a exprimé sa condamnation des essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. Ceci est conforme à la position de longue date de la Nouvelle-Zélande face aux essais nucléaires, indépendamment du pays ou du lieu. Nous ne pensons pas que les essais nucléaires puissent être justifiés, quelles que soient les circonstances.

De la même façon, mon pays estime que les armes nucléaires n'ont pas de place légitime dans notre monde. Nous avons appelé à des progrès urgents en vue d'un avenir sans armes nucléaires et nous réitérons aujourd'hui cet appel. La Cour internationale de Justice a confirmé, dans une décision unanime, qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Cette obligation s'applique tant à l'Inde et au Pakistan qu'aux autres États.

L'action de l'Inde et du Pakistan de tester des engins nucléaires, la planification de l'accumulation d'armes et le déploiement d'armes nucléaires ainsi que la prétention à un statut nucléaire ne sont pas compatibles avec cette obligation. Au moment où des pays tels que la Nouvelle-Zélande souhaitent accélérer le rythme du désarmement nucléaire, ces deux pays retournent à une période d'accumulation d'armes nucléaires, de confrontation et de dissuasion. Comme l'a dit le Président Clinton, il est inconcevable que

> «à l'aube du XXIe siècle, le sous-continent indien refait les pires erreurs du XXe siècle, alors que nous savons que ceci n'est pas nécessaire à la paix, la sécurité, la prospérité, le succès national et la réussite individuelle».

Nous sommes vivement préoccupés de voir que les mesures de l'Inde et du Pakistan conduisent à une course aux armes nucléaires en Asie du Sud, ce qui constituerait une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales, et nous déplorons le non-respect par les deux pays des normes internationales contre les essais nucléaires et la prolifération nucléaire.

Nous sommes particulièrement déçus de voir que l'Inde et le Pakistan ont agi de façon contraire à leurs engagements proclamés en matière de désarmement nucléaire. Des appels répétés à une interdiction mondiale des armes nucléaires manquent de crédibilité, venant d'un pays affichant des ambitions nucléaires. Ce qui est maintenant demandé à l'Inde et au Pakistan, ce sont des actes concrets et non des paroles.

Si l'Inde et le Pakistan souhaitent corriger les dommages qu'ils ont causés à leur image internationale, ils doivent renoncer sans délai à leurs programmes d'armes nucléaires et s'associer inconditionnellement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et s'engager dans des négociations multilatérales sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

En attendant, l'Inde et le Pakistan doivent comprendre que leur conduite est inacceptable pour la communauté internationale. Leurs actions soulèvent inévitablement des questions sur leurs qualifications à être membres du Conseil de sécurité.

La Nouvelle-Zélande a appuyé la demande en vue de tenir cette séance car nous pensons que les récents essais nucléaires et la crise qui se développe en Asie du Sud constituent le défi le plus grave à la stabilité internationale depuis la fin de la guerre froide. Nous nous félicitons donc de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1172 (1998) et félicitons chaleureusement ses auteurs : le Japon, la Suède, le Costa Rica et la Slovénie. Nous demandons au Conseil d'agir de façon décisive et effective pour désamorcer cette situation dangereuse et faire respecter le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Mexique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Tello (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'est pas nécessaire de répéter aujourd'hui le texte des déclarations du Gouvernement mexicain figurant dans les communiqués de presse des 11 et 28 mai 1998, où nous condamnons sans ambiguïté les essais nucléaires souterrains effectués par l'Inde et le Pakistan. Une copie de ces com-

muniqués de presse a été transmise à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La nouvelle situation en Asie du Sud est une source de vive préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que l'Inde et le Pakistan doivent s'efforcer de créer des mécanismes leur permettant de trouver des solutions à leurs différends historiques en vue de rétablir la confiance et la stabilité entre les deux pays et dans la région. Le Mexique demeurera convaincu que le dialogue et la négociation constituent le meilleur moyen de régler les désaccords.

Les horribles séquelles de 50 ans d'essais nucléaires commencent à peine à être connues. Certains des dommages sont irréversibles. L'histoire insoutenable des effets sur de vastes régions où d'énormes quantités de matières nucléaires — en particulier de l'uranium enrichi et du plutonium — ont été stockées, reste à écrire.

Permettre, au seuil du XXIe siècle, le démarrage d'une nouvelle course aux armements nucléaires dans une région de la planète porte atteinte aux objectifs et à l'esprit des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Il s'agit également d'une violation des engagements pris dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dans le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que des engagements reflétés par la fusion de l'hémisphère Sud et des zones adjacentes en une seule zone exempte d'armes nucléaires.

On oublie souvent que le monde était jusqu'à une date récente une zone totalement exempte d'armes nucléaires. L'objectif de la communauté internationale devrait être de revenir à cette situation aussi vite que possible. Il ne peut y avoir de justification juridique ou morale à l'acquisition et à l'utilisation des bombes atomiques, que ce soit en 1945 ou aujourd'hui. Souvenons-nous que l'histoire de l'humanité couvre une période de plus de 100 000 ans. L'ère nucléaire, qui s'étend sur les 53 dernières années, constitue à peine un cancer minuscule, qu'il est nécessaire d'extirper.

La réalisation d'essais nucléaires met en péril l'objectif appuyé par la majorité des États, c'est-à-dire le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et la cessation complète des essais nucléaires, étapes essentielles d'un processus de désarmement nucléaire. Nous lançons de nouveau un appel à tous — tous — les pays qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Mais la possession et le stockage d'armes nucléaires mettent également en danger la paix et la sécurité internationales. Les arsenaux existants ne contribuent pas à renforcer la sécurité, au contraire, ils l'affaiblissent.

Tous les États, et en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, ont l'obligation d'entreprendre et de conclure des négociations sur le désarmement nucléaire jusqu'à ce que le monde soit débarrassé de ces armes. Le régime de non-prolifération a pour objet de faciliter l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires, le démantèlement et l'élimination des arsenaux existants, ainsi que leurs systèmes de vecteurs.

Le communiqué conjoint adopté le 4 juin à Genève, à l'issue de la réunion des Ministres des affaires étrangères de la Chine, de la France, de la Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis, indique que ces États dotés de l'arme nucléaire sont résolus à honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard du désarmement nucléaire, en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Une fois mis en pratique, cet engagement contribuera à n'en pas douter à faire sortir de l'impasse les négociations sur le désarmement nucléaire.

L'engagement de tous les États à l'égard du désarmement nucléaire ne découle pas uniquement des dispositions du Traité sur la non-prolifération. En réalité, l'avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice, en date du 8 juillet 1996, établit sans équivoque l'obligation d'entreprendre de bonne foi et de mener à bien des négociations en vue du désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international rigoureux et effectif.

Le Mexique est fermement convaincu que le régime international de non-prolifération doit être préservé et sa crédibilité rétablie. Dans les circonstances actuelles, on ne peut continuer à soutenir que le désarmement nucléaire est du ressort des puissances nucléaires uniquement. Cette interprétation restrictive a eu pour effet de paralyser en pratique la question du désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

La création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement est urgente et indispensable. Il faut entamer dès que possible, avec la volonté politique voulue et sans hésitation, des négociations sur le désarmement nucléaire afin de dissiper tout doute quant à l'engagement inéluctable de tous les États à l'égard de l'objectif visant à réaliser, dans un avenir prévisible, un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons prendre des mesures adaptées à la gravité de la situation

actuelle. Poursuivre une politique de nonchalance ne ferait qu'encourager d'autres à suivre la très dangereuse voie de la course aux armements nucléaires.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation ukrainienne vous est reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir convoqué, bien que plus tard que prévu, la présente séance. Je voudrais exprimer notre satisfaction de voir que l'appel lancé et signé par le groupe des États Membres de l'ONU non membres du Conseil de sécurité a coïncidé avec un appel similaire lancé par des membres du Conseil de sécurité lui-même.

Il va sans dire que c'est avec une profonde préoccupation que les dirigeants et le peuple ukrainiens ont réagi aux événements récents qui se sont déroulés dans la région de l'Asie du Sud, événements qui ont contraint mon pays, en même temps que d'autres États Membres ayant des préoccupations semblables, à demander la convocation urgente d'une séance spéciale du Conseil de sécurité.

Il ne fait aucun doute que la question à l'examen aujourd'hui — et l'intitulé du point de l'ordre du jour est à cet égard tout à fait éloquent — est cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi elle relève de la responsabilité première de cet organe de l'ONU, qui fait autorité.

Mon gouvernement a déjà exprimé sa préoccupation face aux essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. L'Ukraine a condamné ces actes qui constituent une grave menace pour les accords internationaux existants dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires. Notre réaction à ces événements a été claire et, je pense, pleinement justifiée. Cette position est fondée sur les principes de base de la politique de mon pays en matière de désarmement. L'Ukraine a volontairement renoncé au troisième arsenal nucléaire du monde, dont elle avait hérité. Elle a ainsi assumé le statut d'État non doté d'armes nucléaires et démontre continuellement qu'elle respecte pleinement les principes non nucléaires, prônant et encourageant fortement un désarmement nucléaire universel.

C'est pourquoi l'Ukraine, comme tout le monde, a le droit moral de critiquer les actes qui menacent le régime de non-prolifération. L'Ukraine a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1994 et a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1997 en tant qu'État dont la participation à ce Traité était véritablement essentielle pour son entrée en vigueur.

Notre position, ainsi que celle de la vaste majorité des États qui ont ici signé et ratifié les deux Traités, était fondée sur la conviction que de telles mesures nous aideraient tous à mettre en place un régime de non-prolifération effectif, à mettre fin à la mise au point d'armes nucléaires et à jeter les bases d'une élimination graduelle des armes de destruction massive.

Je dois dire que nos espoirs, nos convictions et nos aspirations ont été anéantis par les explosions nucléaires qui ont eu lieu sur les sites d'essai de Pokharan et de Chagai.

Il est très important, à notre sens, que la communauté internationale fasse preuve de toute la fermeté, de toute la cohésion et de toute la détermination dont elle est capable pour sauvegarder les principes et les objectifs de la non-prolifération, éviter d'entrer dans l'engrenage de la course aux armements nucléaires en Asie du Sud et préserver la paix et la stabilité à la fois dans cette région et à l'échelon mondial.

Nous croyons fermement que la seule et unique façon de procéder ici pour l'Inde et le Pakistan est de devenir Parties à part entière au TNP et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans retard et sans conditions.

L'Ukraine exhorte tous les autres États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour hâter son entrée en vigueur. Nous demandons également aux autres États Membres de n'épargner aucun effort pour amener l'Inde et le Pakistan à honorer les engagements qu'ils ont pris au titre du TNP et du Traité d'interdiction complète des essais.

L'Ukraine considère également comme inadmissible tout acte susceptible d'aggraver les tensions dans la région et — Dieu nous en garde — à provoquer un grave conflit entre les deux États. À cet égard, l'Ukraine se félicite de la volonté exprimée par les dirigeants de l'Inde et du Pakistan de négocier sur les questions faisant l'objet de différends. Nous sommes prêts à donner tout notre appui à ce processus car en Ukraine nous éprouvons une grande sympathie et un grand respect pour ces deux peuples.

Nous espérons que le Secrétaire général de l'ONU encouragera l'Inde et le Pakistan à engager un dialogue

immédiat et constructif, et nous nous félicitons de ses efforts à cet égard.

Toute autre initiative, même une tentative de préserver le statu quo, devrait être considérée comme inacceptable. Si les événements prenaient ce tour indésirable, mon gouvernement s'efforcerait d'avoir des consultations avec les puissances nucléaires qui ont donné à l'Ukraine des garanties de sécurité en rapport avec son adhésion au TNP, afin de demander que ces garanties soient reformulées compte tenu des derniers événements qui se sont déroulés dans une région géopolitique proche de notre pays.

Cependant, nous demeurons fermement convaincus que l'Inde et le Pakistan renonceront à leurs ambitions nucléaires et ne permettront pas que la situation se dégrade davantage dans la région.

Pour terminer, ma délégation voudrait appuyer l'idée maîtresse de la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité.

Toutefois, nous voudrions également nous associer à nos collègues du Canada et de la Nouvelle-Zélande et attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait qu'encore une fois, comme cela a déjà été le cas récemment, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies non membres du Conseil de sécurité n'ont pas eu la possibilité d'exprimer leur position lors du débat public qui a précédé l'adoption de cette importante résolution.

Nous espérons que l'avis et les arguments de l'Ukraine et d'autres pays non membres du Conseil de sécurité seront dûment pris en compte.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine de sa déclaration et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Comme je l'ai déjà dit après l'intervention de l'Ambassadeur du Canada, les États membres du Conseil de sécurité ont certainement pris note des remarques qui ont été formulées par d'autres États Membres.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction qu'éprouve la République d'Argentine à vous voir présider la présente séance. Je souhaite par ailleurs exprimer la reconnaissance de mon pays à l'Ambassadeur Mahugu du Kenya pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mai.

Notre reconnaissance va également à tous ceux qui ont rendu possible ce débat public sur une question qui préoccupe gravement la communauté internationale. Cette reconnaissance s'adresse en particulier à votre délégation, au Japon, au Costa Rica, à la Suède et à la Slovénie.

En 1995, l'Argentine a participé activement à la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Peu après, en septembre 1996, l'Argentine s'est jointe aux 130 pays qui ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Bien que regrettant, en cette occasion mémorable, l'absence d'un groupe d'États dotés d'armes nucléaires, nous avions pensé qu'il ne s'agissait là que d'une situation provisoire. Nous constatons aujourd'hui que le régime de non-prolifération est en danger. Ceci a de graves conséquences pour les équilibres établis et pour la paix et la sécurité internationales.

Il est désormais plus que jamais nécessaire que tous les pays qui n'ont pas adhéré au TNP ou au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires prennent les mesures nécessaires pour devenir membres à part entière desdits instruments.

C'est ainsi que nous avons suivi avec attention le processus amorcé à Genève le 4 juin pour examiner la situation créée par les récents essais nucléaires, parce que nous estimons qu'il a pour objectif de renforcer le régime de non-prolifération. L'Argentine, comme elle l'a fait à d'autres occasions, a exprimé comme il se doit sa préoccupation face à la réalisation de ces essais nucléaires souterrains effectués.

Le message que l'Argentine souhaite transmettre aujourd'hui se fonde en grande partie sur sa propre expérience. Influencée par l'atmosphère caractéristique de la guerre froide, l'Argentine s'est débattue pendant des décennies dans une situation de dilemme qui s'est révélée être une situation fausse. Après avoir obtenu rapidement une maîtrise complète du cycle du combustible nucléaire, nous en sommes venus à comprendre pleinement les dangers et les tentations inhérents à la possession de cette technologie.

Mais heureusement, nous nous sommes lancés dans un programme de coopération avec notre voisin, le Brésil — ce

en dépit de divers obstacles. Lorsque, en 1985, nos deux pays ont signé une Déclaration commune de politique nucléaire, peu auraient pensé qu'en 1987 le Président du Brésil se rendrait dans l'usine d'enrichissement de l'uranium de Pilcaniyeu en Argentine et, qu'un an plus tard, le Président de l'Argentine se rendrait dans une installation de même type à Ipero, au Brésil. En 1990, les deux pays ont mis en oeuvre cette politique nucléaire commune et, dans ce but, ont fondé, l'année suivante, l'Agence de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Ce fut là une mesure inhabituelle pour la région.

La coopération croissante et l'encouragement de la communauté internationale ont poussé l'Argentine, le Chili et le Brésil à ratifier en 1991 le Traité de Tlatelolco. Il convient à cet égard de signaler encore une fois au Conseil de sécurité la clairvoyance et le leadership dont a fait preuve le Mexique en créant ce qui s'est révélé être la première zone exempte d'armes nucléaires de la planète.

Toutes ces mesures concrètes ont suscité une hausse des investissements dans le secteur de l'énergie en Argentine et nos sociétés nucléaires se sont lancées avec succès dans des accords de coopération avec d'autres États ainsi qu'avec des organisations telles que la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). Par ailleurs, dans le but d'améliorer l'indispensable coopération Sud-Sud, des sociétés argentines ont opéré un transfert de technologie en direction de pays voisins tels que le Pérou et ont aidé à la construction de réacteurs nucléaires en Algérie et en Égypte, entre autres. La coopération internationale a par ailleurs réduit les coûts de l'industrie nucléaire argentine et permis ainsi de canaliser des ressources vers des priorités essentielles telles que la santé, l'enseignement et l'infrastructure.

L'Argentine est fière du rôle qu'elle a joué en Amérique latine et dans les Caraïbes afin d'atténuer les tensions dues à ces problèmes. C'est pourquoi nous nous associons aujourd'hui à ceux qui ont déjà pris la parole pour proposer des solutions de rechange afin de remédier à la situation qui se présente en Asie du Sud.

Nous soutenons la résolution qui vient d'être adoptée et en particulier les efforts déployés par le Secrétaire général pour rendre leur stabilité aux relations entre l'Inde et le Pakistan. Notre message aux Gouvernements des deux pays est simple : il est toujours temps d'entamer un dialogue sincère et productif. Nous ne pouvons demeurer inertes face à une situation qui pourrait compromettre les équilibres établis ainsi que le régime de sécurité de tout un continent ou, pis encore, réanimer le spectre de la prolifération nucléaire ailleurs dans le monde.

À cet égard, il nous semble que ce sont précisément les pays qui ont su se limiter par des mesures concrètes et transparentes, qui pourraient exercer une influence bénéfique dans cette conjoncture délicate car ces pays offrent le meilleur exemple à suivre.

Quant à nous, nous espérons que les parties intéressées tireront profit des expériences offertes en matière de réduction des tensions et de règlement des différends grâce aux mesures de confiance. Les dirigeants du Pakistan et de l'Inde savent parfaitement quelles sont les mesures que la communauté internationale attend d'eux. Nous encourageons ces pays à prendre ces mesures et à prendre des initiatives dans ce sens.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aass (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : La Norvège se félicite de l'adoption de la résolution 1172 (1998) par le Conseil de sécurité.

Les décisions prises par l'Inde et le Pakistan d'effectuer des essais nucléaires souterrains interviennent en violation flagrante des normes internationales et constituent une grave menace pour le régime international de non-prolifération nucléaire ainsi que pour la paix et la stabilité dans la région tout entière.

Les essais soulignent l'importance cruciale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires du point de vue des efforts déployés à l'échelon international pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et pour réaliser le désarmement nucléaire.

Il est urgent d'établir un dialogue constructif entre la communauté internationale et New Delhi et Islamabad, et de convaincre l'Inde et le Pakistan de renoncer à leurs programmes d'armes nucléaires. Il est essentiel de veiller à ce que la situation en Asie du Sud ne se détériore pas davantage au point de conduire à une grave instabilité ou à la guerre.

Nous exhortons l'Inde et le Pakistan à déclarer incessamment l'arrêt de tout essai nucléaire et à renoncer à leurs programmes nucléaires. Il s'agit là d'une question urgente qui est essentielle pour créer la confiance nécessaire afin que les différends relatifs à la sécurité soient résolus par le dialogue et les négociations.

L'Inde et le Pakistan devraient s'engager à ne pas assembler d'engins nucléaires ni à déployer ces engins sur des vecteurs. L'Inde et le Pakistan devraient mettre fin à la mise au point et au déploiement de missiles balistiques capables de transporter des ogives nucléaires.

Nous prions instamment l'Inde et le Pakistan d'adhérer sans retard et sans conditions au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous demandons instamment à l'Inde et au Pakistan de participer aux négociations menées au sein de la Conférence du désarmement à Genève sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant du Kazakhstan dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ageyev (Kazakhstan) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Kazakhstan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ageyev (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : C'est avec beaucoup de préoccupation que le Kazakhstan a appris la nouvelle selon laquelle l'Inde et le Pakistan ont procédé à des essais d'armes nucléaires au mois de mai dernier. Nous constatons à grand regret que l'Inde et le Pakistan, se laissant emporter par leurs ambitions nucléaires, ont gravement compromis la sécurité internationale.

Cet acte menace les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires enregistrés après la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La réalisation d'essais nucléaires conduit à une escalade des tensions dans la région de l'Asie du Sud. Le Kazakhstan appelle l'Inde et le Pakistan à renoncer au choix nucléaire et à réaffirmer leur volonté d'instaurer un monde de sécurité et de stabilité, un partenariat mondial et un développement économique.

Le Kazakhstan est fermement opposé à la prolifération des armes nucléaires et appelle tous les États à faire preuve de responsabilité et de retenue. Les dirigeants du Kazakhstan estiment que l'Inde et le Pakistan devraient adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent du Kenya, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Pakistan a tenu le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité pleinement informés tout au long des événements relatifs à la situation actuelle très grave et à la crise touchant à la sécurité en Asie du Sud. En fait, dans une certaine mesure, l'abandon par le Conseil de sécurité de ses responsabilités a encouragé l'Inde à mettre en oeuvre ses desseins hégémoniques et agressifs en franchissant le seuil nucléaire, en menaçant d'employer les armes nucléaires contre le Pakistan et en ayant recours au chantage nucléaire pour imposer une solution militaire au Cachemire. Nous avons informé le Conseil des actes de provocation commis par l'Inde et de son intention clairement exprimée d'agresser le Pakistan. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas tenu compte de cette rupture imminente de la paix.

Face à ces sinistres événements, dus aux actes délibérés et calculés de l'Inde pour altérer l'équation stratégique, le Pakistan n'a pas eu d'autre choix que d'avoir recours à l'option nucléaire dans son intérêt national suprême afin de rétablir un équilibre stratégique et de préserver la paix.

Pendant près de 50 ans, le Pakistan a attiré, de façon répétée, l'attention des Nations Unies sur l'occupation illégale par l'Inde du Jammu-et-Cachemire. Nous avons exigé la mise en oeuvre des propres résolutions du Conseil. Nous avons cherché à attirer l'attention de la communauté internationale sur la campagne brutale de l'Inde visant à refuser au peuple du Cachemire son droit inaliénable à l'autodétermination, tel que prévu dans les résolutions du Conseil.

Nous avons à maintes reprises attiré l'attention du Secrétaire général et du Conseil de sécurité sur la situation extrêmement instable au Cachemire résultant de violations graves de la ligne de contrôle par des troupes indiennes. Nous avons instamment demandé au Secrétaire général et au Conseil de prendre acte de la situation et avons même proposé que soit renforcé l'actuel Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

Nous regrettons de devoir signaler que le Conseil n'a prêté aucune attention que ce soit aux mises en garde et requêtes répétées du Pakistan. Aujourd'hui, une fois de plus, la question essentielle qui a envenimé les relations entre l'Inde et le Pakistan et qui est à l'origine de tous les conflits et de toutes les tensions en Asie du Sud est ignorée.

Maintenant que le Conseil est saisi de la situation instable en Asie du Sud, nous constatons avec regret que l'approche qui est adoptée est une fois de plus dépourvue de réalisme. La non-prolifération ne peut être poursuivie en créant ou en acceptant une situation qui souffre d'un vide en matière de sécurité. Ceci a été et continue d'être un échec important pour tous ceux qui ont cherché à promouvoir l'objectif de la non-prolifération. Il est à l'évidence contre-productif d'adopter une fois de plus une approche unidimensionnelle vis-à-vis de la non-prolifération, sur la base de sanctions sélectives, de pressions, et de l'intimidation.

Le Conseil s'est contenté de traiter les aspects de non-prolifération. La non-prolifération n'est plus une question en Asie du Sud. L'Asie du Sud, dont nous voulions qu'elle soit une zone exempte d'armes nucléaires, est aujourd'hui dotée de l'arme nucléaire grâce aux encouragements et à l'approbation tacite des grandes puissances. Il existe un danger réel de conflit nucléaire. La prolifération, malheureusement, a eu lieu. Aucun sermon, aucune lamentation ne saurait corriger ou inverser cette évolution malheureuse. Si le Conseil souhaite réellement jouer un rôle pour enrayer la crise et empêcher que la situation ne se détériore davantage, il doit adopter une approche pragmatique et réaliste.

Nous sommes convaincus qu'une approche globale face aux questions relatives à la paix, à la sécurité, à l'instauration d'un climat de confiance, au déséquilibre dans le domaine des armes classiques et à la maîtrise des armes classiques et nucléaires est la seule voie réaliste qui permettra au Conseil et à la communauté internationale de contribuer à atténuer la crise en matière de sécurité en Asie du Sud, crise qui constitue un danger pour la paix et la stabilité mondiales.

La résolution qui a émané des consultations comporte des lacunes à plusieurs égards. Je vais d'abord traiter l'aspect de la procédure.

En vertu de l'Article 31 de la Charte, tout Membre de l'Organisation qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au Conseil de sécurité, chaque fois que celui-ci estime que les intérêts de ce membre sont particulièrement affectés. Nous regrettons profondément que le Conseil ait ignoré cette disposition de la Charte et ne nous ait pas donné l'occasion de participer au débat sur la résolution. L'attitude du Conseil peut être décrite, en bref, comme suit : «Ma décision est prise; veuillez ne pas créer la confusion par des faits».

Avant d'aborder les lacunes de fond, je me permettrai de faire une constatation plus générale. Je souhaite signaler aux fins du compte rendu et pour la postérité que l'adoption de cette résolution ne fera que marginaliser davantage le rôle du Conseil de sécurité, lorsqu'il doit traiter de manière efficace non seulement les crises en matière de sécurité en Asie du Sud, mais aussi des questions de sécurité à l'échelon mondial. L'approche que le Conseil de sécurité a adoptée est non seulement dénuée de réalisme, mais aussi de légalité et de moralité. Je me demande si le Conseil de sécurité n'est pas sur le point de mettre le feu à un tout petit fusible qui détruira l'ordre mondial en matière de sécurité tel qu'envisagé dans la Charte des Nations Unies.

Je vais maintenant aborder les aspects fondamentaux de cette résolution, qui, à mon avis, tombent dans les trois catégories suivantes : la non-prolifération, les problèmes de sécurité en Asie du Sud et le rôle du Conseil.

En ce qui concerne les aspects de la non-prolifération de cette résolution, nous ne pouvons que déplorer l'approche extrêmement étroite que le Conseil a choisi d'adopter. La résolution n'est pas l'expression de la préoccupation du monde entier face à l'échec de la non-prolifération et des moyens de traiter de cette grave question. C'est en fait un exercice transparent d'auto-assurance de la part des cinq

puissances nucléaires officielles qui cherchent à légitimiser leur possession d'arsenaux mortels d'armes de destruction massive. Les Cinq trouvent un certain confort et une légitimité contestable dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Pakistan n'a jamais remis en question cette distinction douteuse qu'ils tirent du TNP. Aujourd'hui, nous sommes forcés de revoir notre position.

Aujourd'hui, pour la première fois, cette institution sacro-sainte est utilisée pour conférer une légitimité aux cinq puissances nucléaires. Ce n'est dès lors pas ce que contient cette résolution, mais ce qu'elle implique qui doit être vu dans sa propre perspective juridique, stratégique et politique. Pour la première fois, le Conseil de sécurité est appelé à jouer un rôle dans la mise en oeuvre de la non-prolifération. Ceci est contraire à la lettre et à l'esprit des différents instruments internationaux et traités en la matière.

La non-prolifération nucléaire est la face cachée du désarmement nucléaire. La non-prolifération nucléaire ne peut être promue en l'absence de progrès analogues vers le désarmement nucléaire. Les cinq puissances nucléaires ont continué d'utiliser le TNP dans un double but : pour légitimiser leur propre possession d'énormes arsenaux nucléaires et leur droit de les conserver à perpétuité, et comme instrument contondant pour éviter toute nouvelle prolifération. Il est en effet évident que la résolution se félicite de l'engagement des Cinq en faveur de l'article VI du TNP. On n'aurait pas pu trouver de parodie plus poignante. Les dispositions d'un traité ne peuvent être imposées à des États non parties. Les obligations émanant d'un traité ne peuvent s'assumer que sur une base volontaire. Toute tentative d'imposer des obligations au titre d'un traité à des non-parties est, de par sa nature même, inéquitable et insoutenable.

Comment le Conseil traite-t-il la question si pertinemment soulevée par la décision de la Cour internationale de Justice sur l'illégitimité des armes nucléaires? Comment le Conseil traite-t-il la question de la non-prolifération? Comment le Conseil traite-t-il les questions étroitement liées du désarmement nucléaire et de la non-prolifération? Le Conseil a donné son verdict. Le désarmement nucléaire est apparemment dans de bonnes mains. La non-prolifération nucléaire est la seule véritable question.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours soutenu que rien ne saurait justifier le maintien d'arsenaux nucléaires ou les concepts de sécurité internationale fondés sur une politique de dissuasion nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés s'est également prononcé de façon catégorique sur la situation actuelle, où les États dotés d'armes nucléaires soutiennent que les armes nucléaires offrent des avantages uniques en matière de sécurité mais continuent de déployer des efforts fébriles pour les monopoliser. Le Mouvement des pays non alignés a déclaré que c'était une attitude hautement discriminatoire, insupportable et que l'on ne pouvait soutenir.

La réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés à Cartagena a récemment affirmé l'importance de l'adoption d'un plan d'action pour l'élimination totale de toutes les armes nucléaires dans des délais fixes, ainsi que la nécessité de négocier et de mettre en oeuvre des mesures de désarmement universelles et non discriminatoires, ainsi que des mesures de renforcement de la confiance convenues de commun accord. Si le Conseil est réellement préoccupé aujourd'hui par la non-prolifération, alors la résolution qu'il a adoptée ne rend aucunement justice aux vues prédominantes du Mouvement des pays non alignés, y compris des ses membres qui sont Parties au TNP.

J'aimerais une fois de plus indiquer clairement que la question pour le Pakistan est une question de sécurité et non de statut. Le Pakistan a prouvé sa capacité en matière d'armements nucléaires. Nous avons officiellement déclaré que les dispositifs nucléaires soumis à des essais les 28 et 30 mai 1998 correspondent à une configuration d'armements compatible avec des systèmes de vecteur.

Nous avons déjà dit que l'Asie du Sud a été nucléarisée. Nous nous sommes efforcés de nous joindre au processus de dénucléarisation en raison de la décision prise par l'Inde de s'armer et de faire exploser des armes nucléaires. Nous avons été obligés de le faire pour notre légitime défense et pour rétablir l'équilibre stratégique en Asie du Sud. C'est l'Inde qui a affirmé son statut de sixième État doté de l'arme nucléaire. Le Conseil, avec son approche partiale, souhaite-t-il que nous nous arrogions également un statut d'État doté de l'arme nucléaire et contribuer ainsi à mettre en pièces les mythes de notre légitimité ou, à défaut, d'armes nucléaires? En outre, la résolution ne tient pas compte du fait qu'outre l'Inde et le Pakistan, il y a d'autres États qui ne sont pas Parties au TNP, qui possèdent des armes nucléaires et qui l'ont admis.

Nous ne voulons pas compliquer la question. La question est simple et claire. Il s'agit de la crise en matière de sécurité en Asie du Sud. Nous ne voulons pas diluer les choses et rentrer dans des arguments d'écoles sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous ne voulons pas non plus lier à ce débat des questions extérieures qui ne peuvent que détourner l'attention de la question principale :

la crise en matière de sécurité en Asie du Sud, qui menace la paix et la stabilité mondiales.

Un point de vue fortement déséquilibré et intenable a donc été adopté par le Conseil de sécurité en s'efforçant d'examiner la non-prolifération, qui ne relève absolument pas de sa compétence. L'avenir de la non-prolifération ne peut pas être assuré en mettant de côté sa base juridique et morale même. C'est exactement ce qui est fait aujourd'hui par ce conseil. Il est par conséquent évident que ce qui est en jeu ce n'est pas l'avenir de la non-prolifération, mais les privilèges et les statuts exclusifs que s'arrogent les cinq États nucléaires pour monopoliser, en se souciant peu des aspects les plus vastes. Je regrette donc de devoir dire que le Conseil est sur le point de s'embarquer dans une voie tout à fait irréaliste et impossible du point de vue de l'avenir de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Le Pakistan fait l'objet d'une double discrimination. Au niveau régional nous faisons l'objet d'une discrimination parce que le Conseil de sécurité n'établit pas de distinction entre action et réaction, entre provocation et réponse, entre une cause et son effet. Le Pakistan a acquis sa capacité nucléaire uniquement en réaction au développement régulier par l'Inde de son programme d'armes nucléaires. On ne peut pas nous demander de renoncer au droit de défendre notre pays contre une menace extérieure émanant d'armes classiques ou d'armes de destruction massive. Le Pakistan se réserve le droit de maintenir sa capacité de dissuader l'agression grâce à des armes classiques ou par des moyens non classiques.

Nous souffrons également d'une discrimination au niveau mondial de la part des cinq États nucléaires, qui s'arrogent le droit d'acquérir et de détenir des armes de destruction massive les uns contre les autres, ou contre des États non dotés de l'arme nucléaire, et menacent ainsi le reste du monde. Cette discrimination au niveau mondial est mise en évidence par la possession de plus de 30 000 armes nucléaires par les cinq puissances nucléaires, et qu'elles prétendent détenir indéfiniment tout en prenant des mesures coercitives pour empêcher tout autre État d'acquérir une capacité semblable, même dans l'exercice du droit de légitime défense. Cela est totalement injuste et inacceptable.

Au moment où le Conseil de sécurité adopte cette décision injuste, nous sommes confiants que la communauté internationale, la majorité des Membres de l'ONU et de l'Assemblée générale, rejetteront cette décision injuste et déséquilibrée et appuieront leur demande pour un désarmement nucléaire général et complet dans les délais les plus brefs par les cinq États nucléaires.

La résolution dont est saisi le Conseil est censée traiter des aspects relatifs à la sécurité dans la situation de l'Asie du Sud. Encore une fois le Conseil s'assure qu'en fait il n'aurait au mieux qu'un rôle de spectateur désintéressé. Quelles sont les questions qui se posent immédiatement dans la situation de l'Asie du Sud? Nous aurions espéré que le Conseil aborde les questions suivantes avec sérieux et de façon raisonnable : premièrement, la réduction du risque de conflit nucléaire; deuxièmement, la promotion de la retenue nucléaire et de mesures de stabilisation entre le Pakistan et l'Inde; et troisièmement, la dissipation de la situation explosive dans le Jammu-et-Cachemire, en particulier le long de la ligne de contrôle.

Malheureusement, le Conseil de sécurité fuit encore une fois sa responsabilité découlant de la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales en adoptant une démarche tout à fait non pragmatique et irréaliste. Cette résolution prie instamment l'Inde et le Pakistan de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter les opérations militaires à caractère menaçant, les violations de frontières et d'autres provocations afin d'empêcher que la situation ne s'aggrave. La résolution demande également instamment à l'Inde et au Pakistan de reprendre leur dialogue sur toutes les questions en suspens relatives à la paix et à la sécurité et les encourage à trouver des solutions mutuellement acceptables qui tiennent compte des causes fondamentales de ces tensions.

La simple référence à la cause fondamentale — le Cachemire — ne suffit pas. Nous regrettons que même l'élément important qui figure dans le communiqué ministériel des cinq puissances nucléaires — leur volonté d'aider l'Inde et le Pakistan à promouvoir la réconciliation et la coopération — ait été omis dans cette résolution. Il est évident qu'en adoptant cette approche le Conseil reconnaît dans les faits qu'il n'est pas en mesure d'aborder les éléments essentiels de la situation.

En bref, le Conseil veut que le Pakistan et l'Inde règlent eux-mêmes les questions qui nuisent à leurs relations. Si le Pakistan et l'Inde avaient pu eux-mêmes régler ces problèmes, l'Asie du Sud ne serait pas nucléarisée. Ce que le Conseil de sécurité nous demande aujourd'hui de faire, en bref, équivaut à demander à deux États dotés de l'arme nucléaire d'aplanir leurs divergences sur la base d'une situation de facto. Cette situation de facto est fondée sur des facteurs complexes qui sous-tendent l'équilibre des forces en termes stratégiques et classiques. En fait, ce que vous nous demandez aujourd'hui c'est de continuer dans une voie dangereuse. Vous nous demandez aujourd'hui de dépasser de nouveaux seuils dans l'escalade du système

balistique et nucléaire. Vous nous demandez aujourd'hui de mettre de côté la Charte et le droit international et de fonder notre conduite sur les impératifs du maintien de l'équilibre stratégique, et ce, à tout prix. Encore une fois vous n'avez pas tenu compte du fait que la cause directe de l'aggravation de la situation en matière de sécurité en Asie du Sud a été la modification unilatérale apportée par l'Inde au délicat équilibre stratégique qui a maintenu la paix en Asie du Sud au cours de ces deux dernières décennies.

Nous ne pouvons pas trouver d'autre message dans votre résolution. Le Conseil de sécurité a encore une fois fui sa responsabilité en nous demandant de trouver une solution mutuellement acceptable. Je dis cela plutôt par chagrin que par colère, car les incidences d'une telle démarche seront immenses. Cela obligera non seulement les pays de l'Asie du Sud, mais également les 180 États Membres de l'ONU, à tirer leurs propres conclusions sur l'état lamentable de l'ONU et de l'ordre en matière de sécurité mondiale, qui est censé servir les intérêts stratégiques des cinq États nucléaires officiels.

Je regrette de devoir dire que le Pakistan est déçu. Nous avons placé nos espoirs en l'ONU pendant plus de 50 ans. Nous étions confiants qu'elle serait en mesure d'ouvrir une ère nouvelle, exempte du fléau de la guerre pour nos générations futures. Ce que nous avons vu à la place c'est une série d'occasions manquées, une fuite des responsabilités et une application sélective et discriminatoire de la Charte. Cette performance n'est source de fierté pour personne. Elle n'est pas non plus conforme aux idéaux des pères fondateurs ou aux principes de démocratie.

Cependant, j'ai hâte d'ajouter que nous allons continuer de fonder notre conduite et nos actions sur les nobles principes de la Charte. La vision de la Charte, je l'espère, annoncera une ère nouvelle. Cela se fera si les nations du monde adhèrent réellement aux principes et buts de la Charte.

Le Gouvernement et le peuple pakistanais ont foi en la bonté inhérente de l'humanité. Nous accordons beaucoup de valeur aux réalisations collectives des civilisations humaines et au triomphe éventuel de la moralité. C'est du point de vue de ces nobles sentiments que nous avons adopté la liberté, aujourd'hui, pour procéder à une analyse critique des lacunes du Conseil de sécurité, qui ont contribué au chaos et à l'anarchie dans différentes régions du monde.

Le Pakistan continuera d'honorer ses obligations au titre de la Charte et du droit international. Nous continuerons de rechercher une solution juste au différend du Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Je voudrais à cette occasion rappeler au Conseil ses propres résolutions sur le Jammu-et-Cachemire, traitant explicitement de cet État, conformément à la volonté du peuple exprimée de façon démocratique par un plébiscite libre et impartial, sous les auspices des Nations Unies.

Le Premier Ministre du Pakistan a déjà indiqué — et je voudrais le rappeler ici — que le Pakistan est prêt à engager des pourparlers avec l'Inde sur toutes les questions d'intérêt mutuel, y compris un pacte de non-agression, sur la base d'un règlement juste, équitable et rapide du différend du Jammu-et-Cachemire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 heures.